

# SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2012

## CONVOCACTION

Le conseil municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de Ville le 21 DÉCEMBRE 2012 à 18H30, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du code général des collectivités territoriales.

## ORDRE DU JOUR

Finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques

- **BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2013, CRÉATION, MODIFICATION ET SUPPRESSION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMMES OU D'ENGAGEMENTS**

- **BUDGET ANNEXE DE L'EAU : BUDGET PRIMITIF 2013**

- **BUDGET ANNEXE RÉGIE EXPLOITATION ELISPACE : BUDGET PRIMITIF 2013**

- **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2013**

- **POUVOIRS DU MAIRE - DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN MATIÈRE DE COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT**

- **CONVENTION AVEC UN ORGANISME DE DROIT PRIVÉ BÉNÉFICIAIRE D'UNE SUBVENTION SUPÉRIEURE À 15.000 EUROS**

- **OPÉRATION 'PICARDIE EN LIGNE 2013' CONVENTION ENTRE LE CONSEIL RÉGIONAL DE PICARDIE ET LA VILLE DE BEAUVAIS**

- **APPEL À PROJETS 2013 - AIDE AUX COMMUNES**

Administration générale, travaux et vie associative

- **CONVENTIONNEMENT AVEC LES ORGANISMES DE DROIT PRIVÉ BÉNÉFICIAIRE D'UNE SUBVENTION SUPÉRIEURE À 15.000 EUROS**

- **AVENANT À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR L'ASSOCIATION DES AMIS DES FÊTES JEANNE-HACHETTE**

- **MAÎTRISE D'ŒUVRE ENTRE LA VILLE DE BEAUVAIS ET LA COMMUNE D'ALLONNE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR À FEUX SUR LA RD N°927 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 13 AVRIL 2012**

- **PARTICIPATION À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ DES AGENTS**

- **INDEMNISATION DES SINISTRES DANS LE CADRE DES ASSURANCES DE LA VILLE**

Culture, francophonie, patrimoine, label ville d'art et d'histoire

- **FESTIVALS 2013 - RENOUELEMENTS DE CONVENTIONS ET ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS**

- **ASCA - AVENANT À LA CONVENTION ET SUBVENTION**

- **LA BATOUDE - CENTRE DES ARTS DU CIRQUE ET DE LA RUE : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**

- **CONVENTIONS AVEC LE COMITÉ DE GESTION DU THÉÂTRE DU BEAUVAISIS**

Urbanisme, circulation et stationnement, environnement

- **RENOUELEMENT DE LA CHARTE SUR L'IMPLANTATION DE RELAIS DE TÉLÉPHONIE MOBILE**

- **PARTENARIAT ENTRE L'EPFLO ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS POUR L'ACQUISITION DE PARCELLES SISES RUE DU PONT LAVERDURE**

- **SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS URBAINS - RAPPORT ANNUEL EXERCICE 2011**

- **BILAN DE CONCERTATION ET APPROBATION DE LA RÉVISION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) AFIN DE PERMETTRE LA RÉALISATION D'UNE OPÉRATION DE LOGEMENTS AVENUE DE FLANDRES DUNKERQUE 40**

- **CONVENTION DE SERVITUDE ERDF SUR DES PARCELLES SISES RUE DU PRÉ MARTINET ET RUE DU TILLOY**

- **LOTISSEMENT DE LA LONGUE HAYE - VENTE DE LOTS**
- **CESSION DE LA PARCELLE O N° 713 RUE DU METZ**
- **ACQUISITION D'UN IMMEUBLE SIS RUE DE BRETAGNE APPARTENANT À LA SNCF**
- **PERMIS DE CONSTRUIRE ET PERMIS DE DÉMOLIR**

Éducation, N.T.I.C., affaires périscolaires, conseil consultatif de la jeunesse

- **PÉRIMÈTRES SCOLAIRES**
- **ENFANCE - ACCUEILS DE LOISIRS - SUBVENTION DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'OISE**
- **RELAIS ASSISTANTE MATERNELLE - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT**

**DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS**

Fait à Beauvais, le 14 décembre 2012

**Mme Le MAIRE** : Bonsoir à tous mes chers collègues. Je passe la parole à Hélène de NATTES-PIERRON et lui demande de bien vouloir procéder à l'appel.

Le vendredi 21 décembre 2012 à 18h30,

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par Madame le Maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**PRÉSIDENT** : Mme Caroline CAYEUX

**PRÉSENTS** : M. Jean-Marie JULLIEN, M. Franck PIA, Mme Marie-Anne FIZET-GORIN, M. Jean-Luc BOURGEOIS, M. Olivier TABOUREUX, Mme Catherine THIEBLIN, Mme Priscille DIKONGUE NYABEN (représentée par M. PIA, arrivée au dossier n°26), M. Jacques DORIDAM, Mme Cécile PARAGE-LALOI, M. Gérard HOUY, M. Serge ADAM, Mme Claire LEROY, Mme Nicole WISSOTZKY, Mme Francine PICARD, Mme Lucienne BERTIN, M. Antonio DA CUNHA, M. Pierre MICHELINO, M. Eric MARDYLA, Mme Françoise BRAMARD-EMPEREUR, M. José HIBERTY, M. Richard HAUDOIRE, M. Charles LOCQUET, M. Mamadou LY, M. Philippe VIBERT, Mme Hélène DE NATTES, Mme Fatima ABLA, Mme Sylvie HOUSSIN, Mme Anne ROUIBI-GEFFROY, Mme Fatima LEFRANC, M. Mehdi RAHOU

**ABSENTS** : M. Xavier CNOCKAERT

**POUVOIRS** : M. François GAIRIN à M. Pierre MICHELINO, Mme Corinne CORILLION à Mme Caroline CAYEUX, Mme Odette BLEIN à Mme Catherine THIEBLIN, M. Armand BORGNE à M. Jean-Marie JULLIEN, Mme Béatrice PERNIER à Mme Nicole WISSOTZKY, Mme Malika BOUBEKER à Mme

Françoise BRAMARD-EMPEREUR, Mme Elisabeth LESURE à Mme Marie-Anne FIZET-GORIN, M. Sébastien CHENU à Mme Cécile PARAGE-LALOI, Mme Cécile CHAMORIN à M. Jacques DORIDAM, Mme Farah JEDDI à Mme Hélène DE NATTES, Mme Jacqueline MENOUBE à M. Mehdi RAHOU, Mme Brigitte CARPENTIER à Mme Fatima ABLA, M. Thierry AURY à Mme Fatima LEFRANC

Date d'affichage :	28/12/2012
Date de la convocation :	14/12/2012
Nombre de présents :	30 jusqu'au dossier n° 25 31 à partir du dossier n° 26
Nombre de votants :	44

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est : Madame Hélène de Nattes-Pierron.

**Mme Le MAIRE** : La délibération n°24 est retirée de l'ordre du jour, car nous n'avons pas obtenu de réponse des potentiels acquéreurs.

Concernant la délibération n°14, le budget du Festival du Violoncelle est modifié, le budget est de 300 945 € et non de 306 945 €.

**En annexe, les projets de budgets primitifs 2013.**

## BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2013, CRÉATION, MODIFICATION ET SUPPRESSION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMMES OU D'ENGAGEMENTS

### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Conformément à l'article L 2312-1 du C.G.C.T., le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le conseil municipal.

Ce budget primitif 2013 répond aux orientations définies par le conseil municipal à l'occasion du débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu le vendredi 29 novembre dernier.

Sur la base du rapport de présentation joint et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14,

Rappelant que les frais d'administration générale du budget principal recouvrent l'ensemble des moyens et services qui concourent au fonctionnement de notre structure,

Considérant la nécessaire répartition de ces frais d'administration générale du budget principal entre les différents budgets, hors budgets de zones, au prorata de chacun d'entre eux et sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursements effectués dans le cadre des mutualisations,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter le budget primitif 2013 du budget principal de la ville qui s'équilibre de la manière suivante :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	85.782.169	Propositions nouvelles	85.782.169
Total :	85.782.169	Total :	85.782.169

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	28.952.834	Propositions nouvelles	28.952.834
Total :	28.952.834	Total :	28.952.834

- de clôturer les autorisations de programme n°26,27,28,32,34,35 et 39 correspondants aux opérations école Saint Exupery 2ème tranche, chenil municipal, réaménagement de la rue de Clermont, étude ZPPAUP, aménagement mairie annexe, parc Berlioz et parc urbain Saint Quentin qui sont à ce jour terminées,

- d'acter les modifications des autorisations de programme et de crédits de paiement telles qu'elles ressortent de la nouvelle situation jointe en annexe du document budgétaire et du rapport de présentation du budget primitif 2013,

- de décider le versement des subventions dans le cadre du vote du budget primitif listées en annexe du document budgétaire ;

- de décider la refacturation des frais d'administration générale supportés par le budget principal aux différents budgets annexes, hors budgets de zones, au prorata de chacun d'entre eux et sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursements effectués dans le cadre des mutualisations.

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 12/12/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 6 voix contre et 2 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## BUDGET ANNEXE DE L'EAU : BUDGET PRIMITIF 2013

### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le conseil municipal.

Sur la base du rapport de présentation joint et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M49,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2013 du budget annexe « EAU » qui s'équilibre de la manière suivante :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	1.113.950	Propositions nouvelles	1.113.950
Total :	1.113.950	Total :	1.113.950

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	2.013.325	Propositions nouvelles	2.013.325
Total :	2.013.325	Total :	2.013.325

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 12/12/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 6 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## BUDGET ANNEXE RÉGIE EXPLOITATION ELISPACE : BUDGET PRIMITIF 2013

### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, le budget de la ville est proposé par le Maire et voté par le conseil municipal.

Sur la base du rapport de présentation et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2013 du budget annexe « Régie d'exploitation de l'Élispace » qui s'équilibre de la manière suivante :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	670.001	Propositions nouvelles	670.001
Total :	670.001	Total :	670.001

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	28.801	Propositions nouvelles	28.801
Total :	28.801	Total :	28.801

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 12/12/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 6 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**1. Budget principal : budget primitif 2013, création, modification et suppression d'autorisations de programmes ou d'engagements.**

**2. Budget annexe de l'eau : budget primitif 2013.**

**3. Budget annexe régie d'exploitation Elispace : budget primitif 2013.**

**M. JULLIEN :** Nous débattons de ces trois budgets primitifs et nous procéderons au vote séparé des délibérations concernées.

Depuis notre débat d'orientations budgétaires du 29 novembre dernier, peu d'éléments nouveaux complètent ou enrichissent notre projet de budget.

Je ne dispose d'aucune proposition de l'opposition lui permettant de participer à l'œuvre commune financée par les budgets primitifs présentés ce jour.

J'avais présenté ce débat sous les signes de la solidarité et de la rigueur, j'y ajoute aujourd'hui celui du dynamisme.

Le contexte actuel n'est pas favorable car la politique budgétaire de votre gouvernement durcit encore sa position vis-à-vis des dotations aux collectivités territoriales et les charges liées aux besoins des services publics augmentent. Nous devons néanmoins répondre aux demandes de la population.

Quelques chiffres illustrent mes propos : la baisse des dotations d'État de 612 000 € entre 2012 et 2013, une participation accrue de la ville au fonds de péréquation intercommunal de plus de 180 000 € qui évoluera vers un montant supérieur à 1 M€ en 2016. Le produit fiscal demeurera stable à hauteur de 59,78 M€ en 2012, et de 59,76 M€ en 2013.

La volonté de ne pas augmenter les taux communaux d'impôts directs est réaffirmée. Malgré les contraintes conduisant à une baisse des recettes de fonctionnement de 1,3%, un niveau élevé de dotations au budget de fonctionnement est maintenu, même si le virement à la section d'investissement a dû être réduit par rapport à l'année dernière.

Le choix d'un bon niveau des services rendus à la population a été privilégié. Nous avons créé une hausse des crédits de 146 000 € pour les cantines municipales, en tenant compte de la hausse de la fréquentation, et de l'évolution du prix des denrées. La notion de qualité des repas servis reste prioritaire, le coût pour les familles est l'un des plus bas de France.

Nous avons augmenté les crédits d'énergie en prenant en compte l'évolution des prix du gaz, de l'électricité, et du chauffage des équipements publics, mais aussi de la prise en charge des nouveaux locaux de service public, tels que décrits en page 10 de votre rapport.

Quelqu'un pourrait me dire que les charges du personnel augmentent de 2,15% et représentent 60,1% des dépenses réelles de fonctionnement. Qui s'en plaindrait ? Faudrait-il réduire les effectifs ? Afin de sacrifier quel service public ? Faudrait-il ne pas respecter les règles du statut de la fonction publique territoriale en n'accordant pas les promotions et avancements aux agents méritants ? Faudrait-il ignorer la hausse des cotisations employeur retraite prévue en 2013 ? Faudrait-il ignorer l'évolution salariale liée au GVT ?

Cette hausse des dépenses inscrite dans notre BP concourt à la solidarité que les habitants attendent de leur municipalité.

Concernant les charges de gestion courante, chapitre 65, la moitié est constituée de subventions aux associations : 20% au CCAS, 19% au service incendie, et un complément au budget annexe de l'Elispace. Qui pourrait critiquer l'une de ces dépenses ?

Si je tiens compte du transfert des charges du théâtre du Beauvaisis à la communauté d'agglomération, l'ensemble des autres associations voit son enveloppe augmenter de 1,6%. L'enveloppe pour les crèches atteindra plus de 1,2 M€.

La subvention du CCAS augmente de 5,1%. N'est-ce pas le signe d'une plus grande solidarité envers les plus démunis de nos concitoyens ? En plus de la somme de 2,86 M€, nous prenons directement en charge 140 000 € pour le service prévention santé. Cette somme était incluse dans les dépenses du CCAS l'an dernier, il pourra affecter 140 000 € de plus pour ses missions.

Le coût du service incendie s'élèvera à plus de 2,46 M€, en augmentation de 3,79% par rapport à

l'année dernière. Qui viendra contester l'intérêt de ce service public si populaire ?

Les charges d'intérêts d'emprunts diminuent d'environ 10% par rapport à l'année dernière, grâce à une gestion dynamique de notre endettement, avec un taux moyen pondéré de notre encours à 3,57%. Ce dynamisme se matérialise par les choix faits dans notre programme d'investissements.

Le projet phare de 2013 est la reconstruction du Pont de Paris. Même s'il n'était pas inscrit dans les prévisions de ce mandat, l'urgence et la nécessité rappelées par nombre de nos concitoyens ont exigé d'y faire face. Nous n'avons pas pour autant sacrifié d'autres équipements nécessaires. La liste des plus importants se trouve page 23 de votre rapport.

Ces travaux, outre l'intérêt pour notre collectivité, et alors que d'autres communes ont dû en raison du contexte revoir à la baisse leur programme, génèrent de l'emploi sur notre territoire. Nous affirmons une ambition d'équipements, d'emplois, bien au-delà des 15 emplois d'avenir prévus en 2013.

Vous connaissez la situation de l'endettement de notre collectivité, et même si j'ai entendu de sévères critiques de l'opposition, je l'invite à méditer le récapitulatif de notre niveau d'endettement depuis 2008 figurant page 17. Ce tableau montre la baisse considérable de ce niveau et permet une marge de manœuvres pour financer ce programme d'ambition.

La gestion prudente de notre niveau d'endettement nous autorise un effort particulier en 2013 qui s'élèvera à 14 M€ d'emprunts, alors que nous rembourserons dans le même temps plus de 6,5 M€ en capital.

Dans l'hypothèse où la totalité de l'emprunt serait contractée en 2013, l'endettement début janvier 2014 passerait à 69,6 M€. Toujours avec cette hypothèse maximaliste, l'endettement de la ville par habitant atteindrait 1 245 € par habitant, alors que la moyenne de la strate est de 1 535 € par habitant au 1er janvier 2012. Nous resterions donc à 20% en dessous de la moyenne nationale.

Cet effort demeure nécessaire pour faire avancer l'équipement de notre cité vers l'avenir, le dynamisme affiché doit être soutenu par cet effort.

Je n'accepterai donc pas les critiques infondées relatives à notre endettement. Sion il faudra me dire comment nous pouvons investir plus avec moins de ressources, sauf à croire à l'hypothèse d'une corne d'abondance, et constater le peu de réalisme des personnes critiquant notre budget, sans y apporter de solutions alternatives.

Le budget annexe de l'eau met l'accent cette année sur le renforcement des travaux d'amélioration des châteaux d'eau, des réservoirs et des bâches de reprise, même si nous poursuivons une programmation conséquente de 1 M€ pour le renforcement du réseau. Une grande partie du budget, plus de 752 000 €, est autofinancée par les excédents du budget de fonctionnement, le surplus faisant appel à un montant d'emprunts raisonnable de 760 000 €. La structure de l'endettement de ce budget demeure sécurisée, étant cotée à l'indice GISSLER 1A, soit la meilleure cotation possible.

Concernant l'Elispace, le budget est consacré au fonctionnement. Cette régie est destinée à faire vivre cet équipement sous le contrôle strict de notre collectivité, même si des esprits chagrins pourraient contester le déséquilibre financier de son exploita-

tion. En effet, les recettes de fonctionnement de cet espace public sont complétées par une dotation de 437 000 €, prise sur le budget général. La situation est normale, car il n'est pas dans la vocation de la collectivité de transformer cet espace en service purement marchand où la seule règle du profit régnerait.

Les dépenses se partagent à peu près équitablement : 323 000 € en charges à caractère général, pour les consommations d'énergie, la maintenance, le gardiennage, le nettoyage des locaux, et la refacturation des frais d'administration générale. Les frais de personnel directement affecté à l'équipement s'élèvent à 317 000 €. Les frais d'investissement représentent 28,8 M€ pour le renouvellement de petit matériel.

Croyez moi mes chers collègues, ces budgets ont été construits avec un sens aigu des réalités, et avec le souci de solidarité et de dynamisme qu'attendent de nous les concitoyens et ce en dehors de tout parti pris politicien. C'est pourquoi je vous demande de les soutenir et de les voter, même si les temps sont difficiles. Je vous remercie.

**M. RAHOUÏ** : Madame le Maire, je regrette que vous n'ayez pas entendu les remarques formulées par l'opposition lors du débat d'orientations budgétaires. Le budget que vous nous proposez n'est malheureusement pas audacieux. Pire encore, alors que nous traversons une période de crise, vous n'actionnez aucun levier pour permettre à notre commune de faire face. Commençons par aborder le fond technique de votre proposition budgétaire puisque des remarques s'imposent. A la lecture des documents soumis lors du débat d'orientations budgétaires, nous pouvions craindre un budget menant la ville dans une impasse, nous en avons la confirmation ce soir.

Les marges de manœuvres de la collectivité s'amenuisent.

Je m'explique : le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement passe cette année de 2,2 M€ à 1,2 M€. Vous avez affaibli la structure budgétaire de la ville en divisant le montant de ce virement par deux en un an. Nous avons de quoi nous inquiéter, puisqu'à ce rythme, en 2014, la ville s'approchera dangereusement du déficit car les projets à financer restent encore nombreux.

Cette opération amène à un autofinancement de 5,3 M€ seulement, soit 1/6ème des dépenses d'investissement. Je tiens à rappeler que cette enveloppe est censée incarner la force et le dynamisme, terme employé ce soir par Monsieur JULLIEN à de nombreuses reprises, de notre collectivité. Cette baisse de l'autofinancement nous conduit à un recours à l'emprunt de manière significative en 2013.

Je vous avais d'ailleurs interrogé sur ce point lors du débat d'orientations budgétaires, mais vous n'étiez pas en mesure de répondre à mes questions, je me permets donc de vous questionner ce soir Madame le Maire.

Avez-vous consulté les partenaires financiers pour savoir si ce montant était crédible ? Avez-vous une alternative si vous ne trouviez pas tout l'emprunt nécessaire ? Comment pourriez-vous prévoir une réduction des dépenses et des engagements ? S'agira-t-il d'un énième plan de report de vos investissements ?

Concernant le poste de dépenses des fouilles archéologiques, nous constatons qu'en 2012 515 000 € ont été dépensés par la ville uniquement en

matériel, et au service d'un promoteur privé. Comme tout le monde l'aura compris, ces opérations se sont vraisemblablement déroulées sur la place du Jeu de Paume. La dépense en ressources humaines n'est pas individualisée dans le budget, j'aimerais qu'elle le soit et que vous nous donniez des précisions afin que chacun puisse savoir combien coûte à la collectivité ce projet de plus en plus onéreux et dangereux pour notre ville.

De surcroît, je vois que votre proposition pour 2013 présente une incohérence : les dépenses de fonctionnement pour l'archéologie baissent significativement de 330 000 €. L'idée que je défends est qu'une part des dépenses en 2012 est liée au projet du centre commercial, car les fouilles sont en cours d'achèvement. Alors que les dépenses de fonctionnement d'archéologie baissent clairement, il est indiqué que les fouilles sont un facteur d'augmentation du coût du personnel, j'aimerais des éclaircissements sur cette incohérence, qu'en est-il Madame le Maire de cette évolution ?

Je me permettrai une dernière question sur l'aspect technique du dossier au sujet du budget annexe de l'Elispace, 85 417 € de frais d'administration générale sont inscrits et ne comportent ni le personnel, ni l'entretien. Cette somme représente tout de même 12,5% du coût de l'équipement. A quoi correspond-elle exactement ?

Enfin l'exercice du budget amène de manière incontournable à se pencher sur la question de la fiscalité. Nous nous interrogeons sur l'utilité du matraquage fiscal que vous orchestrez depuis quatre ans sur Beauvais. Pourquoi continuer d'imposer aux Beauvaisiens une fiscalité disproportionnée et totalement injuste ? Aujourd'hui près de 27 000 habitants s'acquittent de la taxe d'habitation, soit près de 88% des foyers. En maintenant la hausse de la fiscalité votée en 2008, qui a eu pour conséquence une augmentation de 30% de la part communale, vous perséverez dans l'erreur.

En vous attaquant avec insistance à la politique d'abattements instaurée par l'équipe conduite par Walter AMSALLEM en 1983, vous faites porter l'essentiel de l'effort fiscal sur la taxe payée par les contribuables et en premier lieu par les familles les plus fragiles.

Au risque que cela ne vous déplaie Madame le Maire, je rappelle l'épisode que les Beauvaisiens et les élus de votre majorité n'ont pas oublié la hausse imposée au lendemain de votre élection. Vous avez beau essayer de communiquer depuis le débat d'orientations budgétaires, sur un maintien des taux, les Beauvaisiens trouvent indécent de tenter de faire oublier vos erreurs et de le faire à leurs frais.

Ce maintien des taux est injuste et à plus d'un titre, en y regardant de plus près, la hausse du montant des investissements sur laquelle vous fanfaronnez est bien maigre. L'augmentation n'est que de 400 000 € sur un volume de 22 500 000 €. Va-t-elle servir à la rénovation d'une école, à l'amélioration des transports collectifs, à la sécurité des Beauvaisiens ? Non, vous avez dégagé cette enveloppe au service de votre projet « cœur de vie, cœur de ville » afin de financer une nouvelle étude. Cette modeste rallonge ne servira pas les Beauvaisiens, mais votre projet de centre commercial place du Jeu de Paume, et nous le déplorons. Vous devez revenir sur vos décisions sans plus attendre.

Pour cette raison, nous proposons ce soir un réta-

blissement des abattements à la base, tels que supprimés par votre équipe en 2008. Nous vous invitons à revenir sur l'augmentation des tarifs de restauration scolaire que vous avez décidée, avec peu de courage, d'augmenter au lendemain de votre élection. Ainsi cette proposition que nous appliquerons en accédant aux responsabilités, permettra de redistribuer près de 2 M€ de pouvoir d'achat aux Beauvaisiens, pris à la gorge par votre politique fiscale et budgétaire n'améliorant en rien leur quotidien.

J'espère, Madame le Maire, que lorsque vous serez dans l'opposition municipale, vous soutiendrez notre proposition inscrite dans un esprit de justice sociale plus que jamais nécessaire dans notre ville.

J'entends déjà Monsieur le premier adjoint nous dire que cette proposition est intenable car non finançable. Je précise que cette mesure concrète sera financée grâce à des économies sur des postes qui ont explosé depuis votre arrivée au pouvoir à Beauvais, et par la réduction d'un même volume de dépenses à titre de compensation.

Je m'appuierai sur deux exemples afin d'expliquer nos intentions : nous reviendrons tout d'abord sur les dépenses excessives organisées par vos soins en termes de communication. Les Beauvaisiens ne comprennent pas l'utilité des dizaines de flyers avec votre photo envoyés à leur domicile chaque mois, incompréhension également des Beauvaisiens à la réception de sms annonçant tout et n'importe quoi, et les commandes de sondages qui étonnent même certains élus de votre équipe municipale comme nous avons pu le lire dans la presse. C'est sur des actions de ce type, et sur les frais de réception que nous opérerons des coupes drastiques.

Mon second exemple s'appuiera sur le seul service de la ville qui a vu ses effectifs augmenter depuis votre arrivée aux responsabilités, votre cabinet, Madame le Maire. Ce service et les opérations de communications sont disproportionnés, nous opérerons une modération salariale, et économiserons environ 1 M€ par an.

Alors oui Madame le Maire, avoir de l'ambition pour sa ville signifie avoir du courage politique. Notre seul objectif est la justice sociale et la défense du pouvoir d'achat. Le budget que vous nous soumettez ce soir ne s'inscrit pas dans cette voie, et c'est pour cette raison que nous continuerons de défendre et de préparer une alternative politique à votre action injuste.

**Mme Le MAIRE :** Je vais donner la parole à monsieur JULLIEN par contre je vous conseille vivement, pendant vos longues soirées d'hiver et lors des fêtes de fin d'année, de relire le programme d'harmonie sociale. Vous pourrez y constater que la justice sociale fait partie des ambitions de l'équipe que j'ai l'honneur de présider depuis douze ans.

Des manifestations ont été organisées sans afficher, comme vous le distillez ce soir, des prix astronomiques. Il s'agit de tendre la main à des habitants, qui sans ces manifestations n'auraient aucune distraction en fin d'année.

Quant à mon cabinet, il affiche un nombre légal et réglementaire de collaborateurs, correspondant exactement à celui de mon prédécesseur, je l'ai vérifié.

**M. RAHOU :** Ils étaient au nombre de six, Monsieur AMSALLEM et secrétaire compris.

**Mme Le MAIRE** : Non, mes collègues de l'opposition à ce moment là les connaissaient bien !

**M. RAHOUI** : Pouvez-vous vérifier les comptes administratifs et les budgets pour vérifier mes propos et en parler au prochain conseil municipal ?

**M. TABOUREUX** : Cela est facilement vérifiable, mais vous n'évoquez peut-être pas certains de vos collaborateurs qui par exemple étaient en mission de longue durée à l'étranger et que nous n'avons jamais vu ?

**Mme HOUSSIN** : De quoi parlez-vous Monsieur TABOUREUX ?

**M. RAHOUI** : Lorsque Monsieur TABOUREUX tient une accusation aussi grave envers l'ancien maire de Beauvais, il doit aller jusqu'au bout.

**Mme Le MAIRE** : Monsieur RAHOUI, vous affirmez des choses inexactes, je me permets de les corriger, par respect vis-à-vis de mes collaborateurs. Quand je suis arrivée, j'ai respecté les réglementations concernant le nombre de collaborateurs, les rémunérations en fonction de l'échelle, et j'ai vite appris le fonctionnement du cabinet.

**M. RAHOUI** : Malgré ces actions réglementaires, nous allons tailler dans ces dépenses.

**Mme Le MAIRE** : Bon vent à vous, nous en reparlerons dans dix-huit mois !

**Mme PICARD** : Je suis profondément choquée que Monsieur RAHOUI ne constate pas notre travail d'élus. Nous sommes très souvent sur le terrain, et nous alignons des journées entières très souvent. Merci pour la reconnaissance que vous nous prouvez, c'est affreux, un tel mépris n'a pas de nom !

**Mme LEROY** : Vis-à-vis des citoyens et au regard du temps qu'on leur consacre depuis que nous sommes en mandature, que vous osiez ce soir affirmer avec autant d'arrogance que nous ne faisons quasi rien, vous devriez avoir honte et revenir immédiatement sur vos propos ! Franchement, aller dire aux gens que leurs élus pendant ce temps là vont se promener ou sont en vacances, c'est trop !

**M. TABOUREUX** : Je ne porte aucune accusation Monsieur RAHOUI et donne juste les faits. Le rôle du financier ne vous va pas très bien. Vous commencez vos propos en disant que la municipalité n'active aucun levier nécessaire en période de crise, cinq minutes après, que malgré les efforts fournis, nous aurons du mal à financer les projets prévus. Vous nous reprochez trop d'investissements alors qu'ils sont de véritables leviers. Vous avez dit qu'on n'investissait pas assez ? Nous n'avons jamais construit autant de logements à Beauvais. Effectivement, un projet est en cours, de plusieurs dizaines de milliers d'euros Place du Jeu de Paume, qui va fournir du travail à plusieurs centaines de personnes, vous le savez et ça vous embête d'ailleurs. Il s'agit là aussi d'un levier essentiel qui aidera la ville à sortir de la crise.

Le plan pluriannuel d'investissement est en effet fourni, nous avons les idées et les projets, et voulons

développer notre ville. Je n'ai pas compris la logique de votre intervention, donnez-la moi.

**M. JULLIEN** : Je suis très étonné de votre intervention, Monsieur. RAHOUI, et l'ai écoutée avec beaucoup d'intérêt. Vous nous dites que le virement à la section d'investissement diminue dramatiquement, puisque divisé par deux, c'est ce que vous avez dit. Dans le même temps, vous affirmez qu'il faut revenir sur les abattements. Je ne sais pas comment l'on peut procéder pour augmenter ce virement en diminuant les ressources, et ensuite nous parler d'économies, très très loin d'être en rapport avec le volume nécessaire pour pouvoir investir d'ailleurs !

Même si je vous suivais, nous gagnerions quelques dizaines de milliers d'euros, qui ne représentent rien face à des millions. Où avez-vous retrouvé vos leçons d'arithmétique élémentaire apprises à une certaine époque ?

Vous m'attaquez sur l'enveloppe de l'Elispace. Le souci de la meilleure gestion est de pouvoir rétablir correctement les frais d'administration générale entre les différents budgets.

La participation des services centraux de notre administration et de notre collectivité est de 83 000 € au profit de ce budget annexe. Cette somme est compensée par la subvention d'équilibre. Si je devais la supprimer, je réduirais la dotation d'équilibre, et je n'apporterais plus ce support à l'Elispace à travers la gestion des ressources humaines.

Nous avons un souci de transparence, si je n'avais pas affiché cette somme, je n'aurais pas été sincère dans les différentes attributions.

Vous proposez de réduire les recettes, d'augmenter le virement à la section d'investissement pour les financer, et de réduire les emprunts. Je suis désolé, si le malheur voulait que vous preniez les rênes, je ne sais pas comment vous feriez pour construire un budget, vous feriez exactement le contraire de ce que vous dites, vous ne rétabliriez pas les abattements dans leur intégralité. Vous n'auriez pas les moyens d'assurer le fonctionnement minimal des services publics dus à nos concitoyens. Si vous n'êtes pas capable de pouvoir financer ces services publics dus à nos concitoyens, il va falloir que vous trouviez des solutions telles que la corne d'abondance, que personne n'a encore vue.

**Mme ROUBI** : Monsieur RAHOUI a donné des éléments de réponse dans son intervention par rapport au questionnement de monsieur JULLIEN. Cette discussion autour du budget primitif nous permet un arrêt sur image grâce à la présentation des informations statistiques, fiscales et financières.

Les tableaux des pages 3 et 26 du rapport de présentation situent notre ville par rapport aux communes de même strate. L'évolution des indicateurs sur plusieurs années donne une vision de l'impact des décisions budgétaires votées par la majorité dans ce conseil municipal.

Le chiffre important est le mouvement continu de la baisse du nombre d'habitants de Beauvais. Les chiffres de l'INSEE indiquent au BP 2009 : 57 355 habitants, au BP 2010 : 56 900, au BP 2011 : 56 600, au BP 2012 : 56 300 et pour 2013 : 55 899 habitants.

**Mme HOUSSIN** : À moins que ce ne soit pas des bons chiffres.

**Mme ROUBI** : Il est urgent de comprendre les raisons de ce mouvement et de proposer des réponses afin d'endiguer cette baisse. Les informations fiscales de cette même page nous indiquent que le potentiel fiscal est en constante croissance. Il était de 57 M€ au BP 2009, de 64 M€ en 2013. Les Beauvaisiens ont bien compris en 2009, car en plus l'annonce récurrente, et même au moyen de sms que nous recevons maintenant régulièrement, du maintien des taux d'imposition, ne fait pas oublier aux habitants l'effort très important qu'il leur est demandé pour le paiement de leurs impôts locaux.

Concernant les informations financières, plusieurs indicateurs doivent nous alerter. Le ratio des dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la population, de 1 439 €, augmente chaque année, alors que celui des communes de même strate n'est que de 1 306 €. Les dépenses d'équipement brut, par rapport à la population ou par rapport aux recettes réelles de fonctionnement, puisqu'il y a deux ratios qui concernent ces dépenses d'équipement brut, sont très inférieures à celles des communes comparables : 393 € contre 491 €. Concernant les recettes de fonctionnement, Beauvais est à 25,6% contre 34,6% pour les autres villes. Nous sommes donc nettement en dessous les villes de même strate.

Enfin, pour revenir une dernière sur le sujet de la fiscalité, le ratio de l'effort fiscal est très parlant, il était de 110,2 € au BP 2010, il atteint 120,5 € en 2013, tandis que le mouvement inverse est observé dans les autres commune, c'est-à-dire que de 124% il passe maintenant à 112%.

Cet examen attentif des éléments donnés par ces indicateurs nous conforte dans notre conviction que ces choix budgétaires sont mauvais pour notre ville. En conclusion, vivement que cela change !

**M. JULLIEN** : Ma chère collègue, vous avez sélectionné nettement des indicateurs sans observer ceux qui sont beaucoup plus corrects. Un exemple, le ratio n°11 de l'encours de la dette sur recettes réelles est intéressant : l'ensemble des communes est à 102,8%, nous sommes à 71,9%.

Vous évoquez l'effort fiscal et le taux de 112,7% pour les autres communes. Comment ont-elles financé leurs équipements ? Elles ont augmenté très considérablement leur niveau d'endettement plutôt que de trouver des recettes courantes permettant un apport. Ne dites pas le contraire. Il peut s'agir d'un choix politique mais n'oubliez jamais que l'endettement d'aujourd'hui représente les impôts de demain. Ces collectivités vont être obligées de réduire leurs investissements ou de trouver des recettes complémentaires lors des budgets futurs. En attendant, nous avons privilégié l'autofinancement au maximum, n'en déplaise à Monsieur. RAHOUI, qui le trouve insuffisant.

Vous pouvez nous contester peut-être certains indicateurs : celui des dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement à 60,1%. Dans mon discours introductif, je crois que j'avais répondu. Il s'agit de savoir si nous devons maintenir des services publics de qualité. Si les services sont internalisés, des fonctionnaires supplémentaires sont nécessaires. S'ils sont externalisés, nous recourons à des DSP confiées au privé. Que n'ai-je entendu lors des séances de multiples conseils municipaux auparavant contre les délégations de service public

confiées aux privés et pour la régie directe. Je suis fier de ces 60,1%. Il s'agit de l'effort consenti par la collectivité pour assurer un service public de qualité, avec un certain nombre de régies directes mises en place dont nous sommes fiers également.

Quant à l'encours de dette par rapport à la population, l'indicateur n°5 est de 1 103 € alors que pour l'ensemble des communes, il est à 1 566 €. Cela signifie qu'elles ont financé leurs investissements plus par l'emprunt que par leurs ressources propres. Concernant « la disparition » de la population, « les gens fuient Beauvais ». Je crois que vous aurez une très désagréable surprise à partir de 2013. Madame le Maire vous répondra et vous donnera des informations rassurantes.

**Mme ROUBI** : Par rapport à votre analyse du tableau, Monsieur JULLIEN, évidemment vous avez choisi certains indicateurs, mais vous avez oublié ceux que j'ai cités. J'ai également le droit de choisir les indicateurs me paraissant intéressants à discuter. D'autre part, l'indice 11 de l'encours de la dette est dans les moyennes de la même strate mais il n'est pas communiqué pour les villes appartenant à une communauté d'agglomération. Les recettes réelles de fonctionnement par rapport à la population : en effet Beauvais : 1.534, nous sommes au dessus de 1.419, c'est la hausse des impôts qui explique le bon ratio n°3 des recettes réelles de fonctionnement.

**M. PIA** : À vous entendre mes chers collègues, il faudrait ne pas emprunter, baisser l'impôt et maintenir le même niveau de service public que nous offrons aux beauvaisiens, et continuer à investir autant, et même plus. Ce n'est pas sérieux, quand on fait ce type d'analyse, il faut être prêt à proposer un contre-budget.

Comme viennent de le dire Monsieur JULLIEN et Madame le Maire, le budget 2013 est un véritable budget de solidarité, avec pour objectif la cohésion sociale, dynamique car projeté vers l'investissement. Tout cela va être réalisé pour la quatrième année consécutive, bien qu'il vous en déplaise, sans augmentation des taux d'imposition. Bon nombre de villes, y compris de gauche, augmentent les impôts aujourd'hui car elles ne peuvent procéder autrement.

L'équipe municipale de Beauvais pour Tous va continuer ainsi à soutenir le pouvoir d'achat des ménages beauvaisiens, malgré un contexte économique extrêmement difficile, sans bloquer l'avenir, puisque plus de 22 M€ d'investissements seront mobilisés en 2013. Ce budget est en effet dynamique car les investissements sont pour la deuxième année consécutive à un niveau record. Ces investissements vont nous permettre de concrétiser des chantiers majeurs pour la ville et ses quartiers.

Quelques exemples me tiennent à cœur, qui sont des dossiers que je suis plus particulièrement : la création de la maison de la jeunesse à Argentine, qui apportera un service au cœur du quartier, la création de La Bulle, nouvelle structure municipale à destination des familles, je pense aussi à l'aménagement des coteaux Saint-Jean et des espaces publics poursuivant la métamorphose de ce quartier, et nos plans action-quartier si brillamment défendus par notre collègue Monsieur DORIDAM, permettant des investissements majeurs dans chaque quartier, qui vont satisfaire les besoins des habitants.

Mais il est vrai que le grand projet de 2013 est celui du pont de Paris, très attendu par tous les Beauvaisiens.

Madame HOUSSIN, Hammerson est un investissement privé, et j'évoque ici les investissements publics. Une large part de ceux-ci sera consacrée à la réouverture du pont.

A propos de ce chantier du pont de Paris qui est si vital pour notre ville, je voudrais m'adresser à vous chers collègues de l'opposition, car sur ce dossier vous avez été non pas frileux, mais totalement absents, vous auriez pu au moins manifester votre soutien à un projet si déterminant pour notre ville. Vous avez été très discrets en tout cas en conseil municipal.

**Mme HOUSSIN : INAUDIBLE**

**M. PIA :** Madame HOUSSIN, vous n'avez pas la parole. Je voudrais vous dire la fierté qui est la mienne, c'est grâce à la mobilisation de notre maire et l'ensemble de l'équipe municipale que la réouverture du pont de Paris sera possible en 2013. Si la ville n'avait pas été là, Madame HOUSSIN, nous l'attendrions encore. Nous avons fait un arbitrage budgétaire responsable, en recourant à l'emprunt, et poursuivons ainsi nos efforts en termes d'investissements.

Comme il s'agit d'emprunts, nos collègues socialistes vont immédiatement réactiver la technique de la ritournelle infernale en tentant d'affoler les Beauvaisiens et en rabâchant des contre vérités, comme vous l'avez fait sous la précédente mandature.

L'an passé, vous avez chanté le refrain des emprunts toxiques, pensant tenir un sujet majeur de polémique, ainsi qu'une accroche électorale de première qualité. Vous avez chanté de toutes vos forces mais cela a fait « pschitt ». Les gros emprunts si dangereux n'étaient en réalité que de tous petits emprunts qui ont été résorbés, renégociés, et nous les avons fait disparaître totalement, comme dans la plupart des collectivités territoriales, le conseil régional et bien d'autres.

Comme il faut bien le dire, vous aimez le sujet des emprunts, je sais d'avance que vous allez saisir une nouvelle fois l'occasion pour chanter encore que Beauvais s'endette. Avant que vous ne vous lanciez à nouveau dans cette ritournelle de l'emprunt terrible qui vient endetter lourdement la ville de Beauvais au point de mettre durablement en péril ses capacités budgétaires, je vous mets en garde ; l'an passé, à force de réitérer vos mensonges, vous vous étiez persuadés que la stabilité budgétaire de notre ville était en péril. Essayez de ne pas croire à vos propres mensonges, et de comprendre une bonne fois pour toute que l'équipe municipale ne prendra jamais le risque de nuire à l'état des finances de notre collectivité. Soyez persuadés que nos directeurs sont là pour nous rappeler nos devoirs d'élus.

Nous sommes fiers de ce futur emprunt car il est nécessaire à l'avancement de notre ville, et cela, au fond, vous dérange.

Je reprends les propos d'un homme politique que vous devez affectionner. Il estime, je cite, « que l'argent emprunté se transforme en investissements utiles et durables pour nos concitoyens, nos entreprises, et partenaires. » Il a même déclaré : « Je ne partage pas la philosophie qui consiste à mener une politique

d'austérité quand nos concitoyens ont besoin de toute notre aide. Je la trouve même contradictoire quand elle vient de ceux qui soutiennent un gouvernement demandant aux collectivités de faire des efforts pour investir et participer à la relance de la croissance. ». Je partage cette déclaration et son contenu. Une petite devinette : cet homme politique bien connu est Monsieur GEWERC.

De toute façon, en cette période les banques nous prêtent et ont confiance dans la gestion municipale. Je ne sais pas pourquoi ça vous fait rigoler Madame HOUSSIN, car notre budget est sain. Si les banques nous prêtent c'est parce qu'elles nous font confiance.

L'investissement public permet de soutenir l'emploi, les entreprises, les salariés.

Avec cet emprunt, et grâce à notre bonne gestion, nous allons réaliser pour la deuxième année consécutive un investissement record de 22 M€.

La ville de Beauvais est engagée ainsi dans une démarche dynamique d'une ville qui avance. L'emprunt, dont la majeure partie, nous permettra de financer les travaux du pont de Paris, il obéit à un choix politique responsable qui nous amène à prendre cette décision. Je le redis, je suis fier de cet emprunt.

Le jour de la réouverture du pont de Paris, je sais que vous serez présents, comme d'habitude, pour figurer sur la photo, mais les Beauvaisiens savent que celle-ci aura lieu grâce au maire, à l'équipe municipale, et aux négociations constructives avec le président du conseil général, et vous n'y êtes pour rien, Madame HOUSSIN, ce n'est pas grâce à vous ! Je vous donne donc rendez-vous dans un an, vos sornettes et vos ritournelles sur la ville endettée auront encore une fois fait « pschitt » et nous fêterons grâce à l'emprunt la réouverture du pont de Paris.

**Mme HOUSSIN :** La réouverture du pont de Paris qui pourra se faire grâce aux 3 M€ du conseil général.

**Mme Le MAIRE :** J'ai mené cette négociation à titre personnel avec le président.

**Mme HOUSSIN :** Le vote de ces 3 M€ n'est pas réalisé à titre personnel, Madame le Maire, ça ne peut pas être une décision personnelle. Qui vous permet d'ailleurs de dire que si nous ne nous en étions pas mêlés, les choses seraient encore au même point ? Que s'est-il passé entre le moment où il y a eu le problème du pont et la décision de financement...

**Mme Le MAIRE :** Je n'ai rien dit. Je ne suis pas intervenue !

**Mme HOUSSIN :** Monsieur PIA ayant un discours de maire, j'ai confondu.

**M. RAHOU :** Un vrai discours de candidat à la mairie de Beauvais. Vous avez droit d'avoir de l'ambition Monsieur PIA.

**Mme HOUSSIN :** Permettez-moi de finir mon intervention. L'un d'entre vous a néanmoins dit cette phrase. Sous-entendez-vous qu'il y a une période où nous n'aurions rien fait ?

**Mme Le MAIRE :** Le pont a été fermé pendant un long moment et il ne se passait plus rien, je suis allée voir votre président, nous avons réfléchi ensemble

dans l'intérêt des Beauvaisiens. Il ne voulait pas le reconstruire, moi je le reconstruis et vous me le donnez, voilà.

**Mme HOUSSIN :** Vous souvenez-vous de la négociation entre vous et le président du conseil général ? Parce qu'il nous met quand même au courant. Un PDU était en cours de négociation à l'époque, et vous avez écrit au président pour lui signifier que la décision concernant le pont de Paris serait prise lorsque le PDU serait terminé.

Le PDU a pris fin, trois mois après la décision était prise. C'est extrêmement clair en termes de délais. Il faut rétablir les choses et être juste, si vous voulez Monsieur PIA je vous ressors le courrier. Nous en avons parlé dans cette assemblée et d'ailleurs nous avons tenu les mêmes propos. Je peux vous assurer que les choses se sont passées ainsi. Vous nous aviez demandé d'attendre la fin du PDU, c'était cohérent, et trois mois après la négociation était menée. Vérifiez, on ne va pas discuter de cela maintenant parce que ce n'est pas le moment et vous n'avez pas les preuves sous les yeux. Mais je peux vous assurer que c'est comme cela que les choses se sont passées.

Je ne comprends pas trop les réactions de Mesdames LEROY et PICARD. Nous ne vous attaquons pas, ni le travail de conseillères municipales que vous menez dans cette ville. Nous attaquons les orientations budgétaires, nous jouons notre rôle d'opposition, et ne vous présentons aucun mépris. On discute les orientations budgétaires qui sont les vôtres et on les conteste.

**Mme Le MAIRE :** L'opposition est un jeu, et là est bien le problème.

**Mme PICARD :** Il s'agit bien de votre façon de nous attaquer, si vous faisiez autant que nous sur le terrain, vous seriez aussi très fatiguée.

**Mme HOUSSIN :** Nous en faisons beaucoup aussi, vous le savez, car nous nous rencontrons très souvent. Nous sommes moins nombreux, et cela est plus compliqué. Monsieur JULLIEN, concernant les propositions, vous n'avez cessé de dire que l'opposition ne proposait pas de contre-budget. Nous en avons pourtant proposé de très concrètes. Nous vous avons dit où trouver les 2 M€ de compensation de la hausse de la fiscalité.

Nous vous proposons de réduire le train de vie de la municipalité sur deux aspects. La communication représente un budget important, je n'évoque pas les annexes dispersées dans l'ensemble des services. Une deuxième économie importante pour compenser la hausse de la fiscalité et revenir sur les abattements à la base est réalisable par une modération des charges salariales d'une partie de votre cabinet, Madame le Maire.

**Mme Le MAIRE :** Vous ne réaliserez pas ainsi 2 M€ d'économies, à moins de faire des coupes sombres dans le personnel de cette ville.

**Mme HOUSSIN :** J'évoque juste une modération salariale de vos plus hauts salaires.

**Mme Le MAIRE :** Ils sont réglementaires ! Ce sont les statuts.

**Mme HOUSSIN :** Pouvez-vous me donner aujourd'hui la masse salariale totale de votre cabinet ?

**Mme Le MAIRE :** Elle est tout à fait réglementaire. Ce niveau de débat me paraît assez minable. Je me ferai un plaisir de rechercher ce que j'ai trouvé en arrivant à la mairie de Beauvais. J'ai souvenir d'avoir été dans une collectivité, à la Région, où les dépenses de communication étaient d'un autre ordre de grandeur.

**Mme HOUSSIN :** Je vous demande de nous donner la totalité de la masse salariale de votre cabinet. Comme cela en termes de transparence on pourra revenir là-dessus au prochain conseil municipal.

**Mme Le MAIRE :** C'est insensé !

**Mme HOUSSIN :** Je trouve cela plutôt cohérent et en accord avec un souci de transparence.

Je demande par ailleurs que les propos tenus par Monsieur TABOUREUX tout à l'heure soient inscrits au PV de notre assemblée. Je les pense graves et diffamatoires. J'attends qu'il se justifie ou nous fasse des excuses sur ses propos. Il ne peut tenir des propos aussi graves par rapport à l'ancien premier magistrat de cette ville sans qu'il n'y ait de suite à ce que je considère comme un dérapage verbal, pour l'instant.

**M. TABOUREUX :** Ce qui est bien avec vous est que vous ne dérapez jamais ! Vous reprendrez la bande, j'ai posé une question et n'ai rien affirmé. Si je dois un jour m'excuser d'avoir blessé quelqu'un, même en disant la vérité, je le ferai auprès de la personne concernée.

**Mme HOUSSIN :** Ce que vous faites s'appelle « manger son chapeau ». Vous avez été très affirmatif dans vos propos. Je demande à ce que cela soit inscrit au PV comme étant des propos graves et diffamatoires.

**M. TABOUREUX :** Cela sera écrit puisque vous le dites ! C'est magnifique, bravo !

**Mme Le MAIRE :** On va peut-être revenir au budget.

**M. BOURGEOIS :** Je souhaite répondre au sujet du pont de Paris, sans aucune passion, mais dans la véracité des faits et surtout leur chronologie. Parce que la chronologie, c'est pratique, et on ne voit que la finalité et non la chronologie. J'étais à l'époque responsable du plan de déplacement urbain, et le suis encore à ce jour. J'ai tout à fait en mémoire les prises de position rapides dès le début des problèmes techniques du pont de Paris : « Est-ce qu'on le reconstruit, au même endroit ou pas ? A voir ! » Dans le cadre des commissions d'études, le plan de déplacement urbain n'est pas encore approuvé par le préfet, il est à l'enquête publique, rien ne serait fait aujourd'hui si nous avions attendu vraiment la fin.

Dès le début, avec tous les acteurs qui étaient des experts, nous avons déclaré le Pont de Paris indispensable, et à reconstruire au même endroit, et la décision a été longue à convaincre les uns et les autres. Je crois qu'il faut rendre à César ce qui lui est dû. C'est-à-dire que l'équipe du plan de déplacement urbain est à l'origine de ce projet, vous n'avez

siégé qu'une fois Madame HOUSSIN à une séance, alors que le vice-président aux transports du conseil général n'en a pas manqué une seule et a conforté notre avis. Je parle de cette enceinte municipale où on doit traiter en premier lieu les affaires de Beauvais. En réalité, il a fallu convaincre les uns et les autres, il a fallu des pressions extérieures, il a fallu que des gens soient excédés évidemment par ce qu'il n'y avait pas de décision prise, qu'on repousse toujours aux calendes quelque chose dont on voit la perturbation que cela apporte sur tous les plans.

Il faut rétablir cette vérité. D'accord, tout le monde n'était pas sur la même longueur d'ondes au départ. En réalité, c'est quand même les élus de Beauvais qui ont été moteur et les gens qui étaient dans l'équipe PDU qui ont affirmé dès le départ que le pont de Paris était indispensable au même emplacement. Je suis le premier à me réjouir que le président du conseil général, avec une concertation fructueuse avec le Maire de Beauvais, ait accepté de participer au projet et ait rétrocédé ce pont à la ville de Beauvais.

Il faut voir l'aberration que l'histoire nous avait transmise, c'est le procès de personne. Le pont a été construit par l'État en 1949, puis cédé au Département, je ne sais pas pour quelle raison. Si nous ne recevions pas d'aide financière, que diriez-vous si la ville devait financer seule 9 M€ dans le cadre budgétaire ? Là c'est 3M€. Cet ouvrage devait passer en possession de la ville de Beauvais. C'est comme un pont levis qui se trouvait aux portes de Beauvais et qui était relevé par le fait de la décision d'une autre collectivité territoriale. Aujourd'hui, c'est rectifié donc je m'en réjouis. Mais j'ai du mal à admettre, malgré toute la considération que je vous porte, que l'opposition du conseil municipal de Beauvais ait été un élément moteur. Je ne dis rien de plus

**Mme HOUSSIN :** Monsieur BOURGEOIS, je vous remercie de reconnaître la participation du conseil général qui a été présente...

**Mme Le MAIRE :** Je l'ai toujours dit !

**Mme HOUSSIN :** On revient à des choses plus réelles ! Eventuellement, si vous pensez à nous pour les 3 M€ que nous apportons à cette opération, vous pourriez peut-être nous inviter au comité de pilotage. Ne sommes-nous pas un partenaire important pour vous dans cette opération ?

**Mme Le MAIRE :** Quel comité de pilotage ?

**Mme HOUSSIN :** L'installation de la commission ou du comité de pilotage qui va suivre cette opération.

**Mme Le MAIRE :** Un appel d'offres a eu lieu, et le marché a été attribué. Il n'existe pas de comité de pilotage, l'entreprise se met maintenant au travail.

**Mme HOUSSIN :** Donc c'était avant qu'on aurait dû être associé ?

**M. JULLIEN :** Vous êtes membre de la commission d'appels d'offres et je ne vous y vois jamais. Je suis désolé, si vous aviez été présente, vous ne vous plaindriez pas aujourd'hui. Quand tous les membres de la commission ne sont pas là mais que le quorum est atteint, je délibère.

**Mme Le MAIRE :** Je pense qu'il est temps de passer au vote du budget, car nous avons dérapé assez longtemps sur les arguments budgétaires. Concernant le budget principal : 6 votent contre, 2 abstentions. Le budget annexe de l'eau : 6 abstentions. L'Élispac : 6 abstentions.

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2013

### M. JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Conformément à l'article 1636 B sexies du code général des impôts, le conseil municipal vote chaque année les taux des impôts locaux.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition de chaque contribuable Beauvaisien. Cette base est déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale fixée par la loi de finances.

Il est proposé de maintenir les taux de 2012 en 2013. Ainsi, les contribuables beauvaisiens ne subiront pas, à situation égale, d'augmentation de la pression fiscale communale, hormis la revalorisation des bases, telle que déterminée par les services fiscaux de l'État.

En conséquence, les taux d'imposition communaux 2013 seraient fixés à :

- taxe d'habitation : 16,60 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,66 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 68,56 %

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 12/12/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 6 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## POUVOIRS DU MAIRE

*DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN MATIÈRE DE COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT*

### M. JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales permettant au conseil municipal de

déléguer au maire un certain nombre de ses compétences ;

Vu la délibération du 16 décembre 2011 donnant délégation au maire et au 1er Adjoint en matière de couverture du besoin de financement ;

Vu la circulaire interministérielle du 25 juin 2010 (NOR n° IOCB1015077C) qui a pour objet d'appeler l'attention sur les risques inhérents à la gestion active de la dette par les collectivités territoriales et de rappeler l'état de droit sur le recours aux produits financiers et aux instruments de couverture du risque financier ;

Vu la « charte de bonne conduite entre établissements bancaires et les collectivités locales » dont le 5<sup>ème</sup> engagement prévoit que les collectivités locales s'engagent à développer la transparence des décisions concernant leur politique d'emprunts et de gestion de la dette ;

#### Article 1

Le conseil municipal donne délégation au maire, pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours, conformément aux termes de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T. dans les conditions et limites ci-après définies.

#### Article 2

Le conseil municipal prend acte de la situation de l'endettement comme suit :

L'encours de la dette présente les caractéristiques suivantes :

Encours total de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2013 (1) (tous budgets confondus) : 38 contrats totalisant 67.349.634 €

La présentation détaillée et comparée de la dette est ventilée, en appliquant la double échelle de cotation fondée sur l'indice sous-jacente et la structure :

Classification Gissler (2)	Encours total		Nombre de contrats		Part du capital restant dû	
	01/01/2012	01/01/2012	01/01/2012	01/01/2013	01/01/2012	01/01/2013
1A	55.200.798	61.849.210	41	37	83,87%	91,83%
1B	3.045.000	0	2	0	4,63%	-
1C	5.829.535	5.500.424	1	1	8,86%	8,17%
1F	1.744.735	0	1	0	2,65%	-
	65.820.068	67.349.634	45	38	100,00%	100,00%

(1) simulation au 6/12/2012

(2) Les produits non catégorisés par la charte sont classés en risque F6 (cf. classification Gissler en fin de document)

#### Article 3 Gestion de la dette - Les instruments de couverture

##### - Stratégie d'endettement

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la commune de Beauvais souhaite recourir à des instruments de couverture afin de se protéger contre d'éventuelles hausses des taux ou au contraire afin de profiter d'éventuelles baisses.

Ces instruments permettent de modifier un taux (contrats d'échange de taux ou swap), de figer un taux (contrats d'accord de taux futur ou FRA, contrats de terme contre terme ou FORWAARD/FORWARD), de garantir un taux (contrats de garantie de taux plafond ou CAP, contrats de garantie de taux plancher ou FLOOR, contrat de garantie de taux plafond et de taux plancher ou COLLAR).

##### - Caractéristiques essentielles des contrats

L'assemblée délibérante décide, dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, de recourir à des opérations de couverture des risques de taux qui pourront être :

- des contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP)
- et/ou des contrats d'accord de taux futur (FRA)
- et/ou des contrats de garantie de taux plafond (CAP)
- et/ou des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR)
- et/ou des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR)

L'assemblée délibérante autorise les opérations

de couverture pour le présent exercice budgétaire sur les contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette, ainsi que sur les emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter sur l'exercice et qui seront inscrits en section d'investissement du budget primitif.

En toute hypothèse, les opérations de couverture sont toujours adossées aux emprunts constitutifs de la dette et le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture ne peut excéder l'encours global de la dette de la collectivité (seuil maximum retenu conformément aux critères arrêtés par le Conseil National de la comptabilité).

La durée des contrats de couverture ne peut être supérieure à la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées.

Les index de référence des contrats d'emprunts et des contrats de couverture pourront être :

- le T4M, · le TAM, · l'EONIA, · le TMO, · le TME,
- le TAG · l'EURIBOR,

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins trois établissements spécialisés.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de :

- 3 % de l'encours visé par l'opération pour les primes,
- 3 % du montant de l'opération envisagée pour les commissions, pendant toute la durée de celle-ci.

À cet effet, l'assemblée délibérante décide de donner délégation à Madame le Maire, ou en cas

d'empêchement, à Monsieur le premier adjoint et les autorise :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- à résilier l'opération arrêtée,
- à signer les contrats de couverture répondant aux conditions posées aux alinéas précédents.

**Article 4 Gestion de la dette - Des produits de refinancement**

En substitution des contrats existants, Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, Monsieur le premier adjoint, sont autorisés à souscrire des produits de refinancement.

Ces produits porteront exclusivement sur des contrats classés 1A, 1B ou 1C.

- Caractéristiques essentielles des contrats

L'assemblée délibérante décide, dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, de recourir à des produits de refinancement qui pourront être :

- des emprunts obligataires,
- et/ou des emprunts classiques : taux fixe ou taux variable sans structuration,
- et/ou des barrières sur Euribor.

Le recours à des contrats avec effet de levier n'est pas autorisé.

Le montant du prêt de refinancement ne pourra pas excéder le montant du capital restant dû augmenté des indemnités contractuelles, dans la limite de 10% du capital restant dû.

La durée des produits de refinancement ne pourra excéder la durée résiduelle du contrat refinancé augmentée de 5 ans.

**Article 5 Les produits de financement : financement à moyen et long terme**

- Stratégie d'endettement

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la commune de Beauvais souhaite recourir à ses produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée.

Le recours à de nouveaux emprunts envisagé pour l'année 2013 portera exclusivement sur des contrats classés 1A, 1B ou 1C. Il est précisé que la proportion des contrats classés 1A représenteront à minima les 2/3 des sommes empruntées.

- Caractéristiques essentielles des contrats

L'assemblée délibérante décide, dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, de recourir à des produits de financement qui pourront être :

- des emprunts obligataires,
- et/ou des emprunts classiques : taux fixe ou taux variable sans structuration,
- et/ou des barrières sur Euribor.

Le recours à des contrats avec effet de levier n'est pas autorisé.

L'assemblée délibérante autorise les produits de financement pour le présent exercice budgétaire dans les limites des sommes inscrites aux budgets.

La durée des produits de financement ne pourra excéder 20 années.

Les index de références des contrats d'emprunts et des contrats de couvertures pourront être :

- le T4M, · le TAM, · l'EONIA, · le TMO, · le TME,
- le TAG, · l'EURIBOR,

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins trois établissements spécialisés.

Des primes ou commissions pourront être versés aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant de maximum de :

- 3% de l'encours visé par l'opération pour les primes,
- 3% du montant de l'opération envisagée pour les commissions, pendant toute la durée de celle-ci.

**Article 6 Les produits de financement : financement à court terme**

Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, Monsieur le premier adjoint, sont autorisés à souscrire pour les besoins de trésorerie de la collectivité une ligne de trésorerie pour un montant maximum de 10.000.000 €.

Les index de références de la ligne de trésorerie pourront être :

- le T4M, · l'EONIA, · l'EURIBOR · un taux fixe

La marge appliquée sur les index à taux variable ne pourra pas excéder 3%.

Les commissions et/ou frais ne pourront pas excéder 3 % du montant de la ligne.

**Article 7**

Pour l'exécution des articles précédents, l'assemblée délibérante décide de donner délégation à Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, à Monsieur Le premier adjoint et les autorise :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- à résilier l'opération arrêtée,
- à signer les contrats répondant aux conditions posées aux articles précédents,
- à définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement,
- à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, sans intégration de la soulte,
- et notamment pour les réaménagements de dettes, la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêts, la possibilité d'allonger la durée du prêt, la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

· Et enfin de conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

**Article 8** Le conseil sera tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L. 2122-23 du C.G.C.T.

<sup>(2)</sup> **Classification risques Gissler :**

	Indices sous-jacents
1	Indice zone euro
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices
3	Ecart d'indices zone euros
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro
5	Ecart d'indices hors zone euro

	Structures
A	Échange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
C	Option d'échange (swaption)
D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
E	Multiplicateur jusqu'à 5

\*Les produits non catégorisés par la charte sont classés en risque F6.

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 12/12/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 6 voix contre et 2 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire à signer la convention ci-annexée. Les crédits seront prélevés sur les chapitres budgétaires correspondants.

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 12/12/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## CONVENTION AVEC UN ORGANISME DE DROIT PRIVÉ BÉNÉFICIAIRE D'UNE SUBVENTION SUPÉRIEURE À 15.000 EUROS

### M. VIBERT, CONSEILLER MUNICIPAL

Le législateur a souhaité renforcer la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

Ces dispositions législatives imposent à la collectivité l'obligation de conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui bénéficie de subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23.000 euros.

En vertu du principe de précaution, la collectivité a décidé d'abaisser ce seuil à 15.000 euros.

Ces contrats d'objectifs et de moyens définissent l'objet et les conditions d'utilisation des subventions attribuées au budget primitif 2013 dépassant ce seuil.

Afin de pérenniser les actions mises en place, il est proposé de fixer à trois ans la durée de conventionnement.

L'association concernée est la suivante :

- Académie beauvaisienne d'escrime

**M. VIBERT :** Depuis 2002, la ville de Beauvais a adopté le principe de signature de convention d'objectifs et de moyens avec les associations bénéficiant d'une subvention annuelle supérieure ou égale à 15 000 €. La convention de l'association Académie Beauvaisienne d'Escrime arrive à échéance le 31 Décembre 2012. Il convient d'en conclure une nouvelle.

**Mme ROUBI :** Je souhaitais attirer votre attention sur le fait que toutes les associations qui bénéficient de subventions importantes de la ville, comme le dit la délibération à partir du moment où la subvention dépasse 15.000 euros, normalement une convention d'objectifs et de moyens doit être passée avec l'association. Sur l'ABE, je n'ai pas de remarque particulière. Mais pouvez-vous m'indiquer si un tel contrat est en cours de passation avec l'association Sosie ? Puisqu'elle a bénéficié d'une subvention de 82 500 € dans le CA 2011. Un solde de 20 000 € était à verser en 2012, et une subvention de 25 000 € est prévue au budget primitif de 2013. Est-ce que toutes les associations correspondant à ce critère sont concernées ?

**Mme Le MAIRE :** Concernant Sosie, un contrat d'objectifs a été réalisé en 2012, nous finalisons celui de 2013.

Quels sont les votes ? Le dossier est adopté à l'unanimité.

*En annexe, la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.*

**OPÉRATION 'PICARDIE EN LIGNE 2013'**

CONVENTION ENTRE LE CONSEIL RÉGIONAL DE  
PICARDIE ET LA VILLE DE BEAUVAIS

**MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT**

Depuis 2009, la ville de Beauvais s'inscrit dans le dispositif mis en place par le conseil régional de Picardie à destination des espaces publics numériques picards. Ce dispositif dénommé « Picardie en ligne » permet d'accompagner les Picards de leur première découverte de l'informatique et du multimédia jusqu'à les rendre autonomes et acteurs de la société de l'information.

Les espaces mis à disposition du public par la ville de Beauvais détiennent le label « Picardie en ligne » depuis 2009.

À ce jour nous disposons de quatre espaces publics numériques : le Blog 46, le Blog Notre Dame du Thil, le Blog Saint Jean, le Blog Saint Lucien. Ces quatre espaces seront complétés, dans le courant du premier semestre 2013, d'un nouvel espace créé à la maison de quartier Argentine.

L'opération « Picardie en ligne 2.012 », couvrant la période 2010-2012 et expirant au 31 décembre 2012, il convient de solliciter le renouvellement de notre label au titre de l'année 2013 et de solliciter les subventions liées au dispositif.

Il est proposé au conseil municipal :

- de solliciter auprès du conseil régional de Picardie la labellisation de nos espaces publics numériques ;
- de solliciter auprès du conseil régional de Picardie les subventions inhérentes au dispositif ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire ;

- d'affecter les recettes sur les lignes budgétaires prévues à cet effet.

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 12/12/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**APPEL À PROJETS 2013**

AIDE AUX COMMUNES

**MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE**

Le Conseil général de l'Oise vient de lancer son appel à projets 2013 au titre des aides aux communes.

Le département invite donc les communes et les EPCI à lui transmettre les demandes de subventions 2013 pour des projets communaux et intercommunaux.

Afin de satisfaire aux règles de mobilisation de ces aides départementales, rappelées dans un courrier à valeur de circulaire du 3/12/2012 relatif à l'appel à projets 2013 aide aux communes, il convient de transmettre les dossiers de demandes de subventions complets avant le 31 décembre 2012.

En outre, le département autorise le report sur l'exercice 2013 des dossiers transmis en 2012 qui n'aurait pas fait l'objet d'un commencement de réalisation.

Ainsi, la ville de Beauvais propose au département de financer les opérations suivantes qui seront effectivement lancées en 2013 ou qui ont commencé en 2012 :

Projets	Coût TTC	Coût HT	Subv. CG60	Taux	Date OS*	Date décision
Pont de Paris	9.000.000 €	7.525.083,61 €	3.000.000 €	33%	05/11/2012	CP 23/01/2012
Complexe tennis	2.950.000 €	2.466.555,18 €	230.000 €	9%	1 <sup>er</sup> semestre 2013	--
Vestiaires Omet	1.250.000 €	1.045.150,50 €	303.094 €	29%	travaux = 01/10/2013	--
Maison de la jeunesse Argentine	380.000 €	317.725,75 €	77.041 €	29%	30/05/2012	--

\*OS = ordre de service

La ville sollicite la bienveillance du département pour les dérogations qui s'imposeraient afin de financer ces opérations.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué

à solliciter le concours financier du département pour les opérations sus mentionnées ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à valider les plans de financements prévisionnels qui seront joints aux dossiers de demandes de subventions ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents relatifs à cette affaire.

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 12/12/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## **CONVENTIONNEMENT AVEC LES ORGANISMES DE DROIT PRIVÉ BÉNÉFICIAIRE D'UNE SUBVENTION SUPÉRIEURE À 15.000 EUROS**

### **MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT**

Le législateur a souhaité renforcer la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques. Ces dispositions législatives imposent à la collectivité l'organisation de conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui bénéficie de subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23.000 euros.

En vertu du principe de précaution, la collectivité a décidé d'abaisser ce seuil à 15.000 euros.

Ces contrats d'objectifs et de moyens définissent l'objet et les conditions d'utilisation des subventions attribuées au budget primitif 2013 dépassant ce seuil. Afin de pérenniser les actions mises en place, il est proposé de maintenir à 3 ans la durée de conventionnement.

L'association concernée est la suivante :

- Écume du Jour

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention ci-annexée

Le crédit sera prélevé sur le chapitre budgétaire correspondant.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 11/12/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Mme Le MAIRE :** Vous noterez une petite faute de frappe, comme dans l'autre délibération : il s'agit de subventions « supérieures ou égales » à 15 000 €. Pas de questions ? Le rapport est donc adopté à l'unanimité.

*En annexe, la convention pluri-annuelle d'Objectifs et de Moyens.*

## **AVENANT À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR L'ASSOCIATION DES AMIS DES FÊTES JEANNE-HACHETTE**

### **M. HAUDOIRE, CONSEILLER MUNICIPAL**

En janvier 2011, la ville de Beauvais a signé une convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle avec l'association des amis des fêtes Jeanne-Hachette.

Afin de permettre à l'association d'assurer la mise en œuvre de ses missions, la ville de Beauvais souhaite octroyer une subvention complémentaire de fonctionnement afin de procéder à l'embauche de deux salariés en Contrat Unique d'Insertion.

C'est pourquoi, il est préconisé d'ajouter un article complémentaire à la convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle afin de flécher les crédits supplémentaires.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant pour l'association des amis des fêtes Jeanne-Hachette, ci-annexé.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 11/12/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

*En annexe, la convention pluri-annuelle d'Objectifs et de Moyens.*



**MAÎTRISE D'ŒUVRE ENTRE LA VILLE DE BEAUVAIS ET LA COMMUNE D'ALLONNE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR À FEUX SUR LA RD N°927**

MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 13 AVRIL 2012

**MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT**

Le 13 avril 2012, le conseil municipal de la ville de Beauvais a approuvé la passation d'une convention avec la commune d'Allonne afin d'assurer la maîtrise d'œuvre et la conduite d'opération pour l'aménagement d'un carrefour à feux ainsi que la réalisation de trottoirs et de l'éclairage public sur la route départementale n°927.

Le montant prévisionnel des travaux était estimé alors à la somme de 207.788,77 € HT.

La commune d'Allonne, n'ayant pas obtenu les subventions escomptées, a dû revoir son projet et supprimer certains aménagements.

Le montant total des travaux s'élève aujourd'hui à 49.875,50 € HT.

En conséquence, la rémunération de la ville de Beauvais étant fixée à 5% du coût HT des travaux, celle-ci a été évaluée à 2.493,78 € HT.

Aussi, conformément aux dispositions de la loi du 12 juillet 1985 modifiée (dite loi MOP), il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention modifiée ci-annexée, déterminant les conditions techniques et financières de cette délégation de conduite d'opération, ainsi que toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 11/12/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE DES AGENTS DE LA VILLE DE BEAUVAIS AU PROFIT DE LA COMMUNE D'ALLONNE**

**« Aménagement d'un carrefour à feux et de l'éclairage public sur la RD927  
- Route du Bois d'Aumont - »**

**ENTRE**

La Ville de Beauvais, représentée par Caroline CAYEUX, son Maire, dûment habilitée à cet effet par une délibération du Conseil Municipal en date du

D'une part,

**ET**

La commune d'Allonne, représentée par Minsieur Christian SADOWSKI, son Maire, dûment habilité à cet effet par une délibération du Conseil municipal en date du

D'autre part

**IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :**

La commune d'Allonne procède aux travaux d'aménagement d'un carrefour à feux d'éclairage public sur la RD n°927 - route du Bois d'Aumont et a souhaité se faire assister par la Ville de Beauvais pour la conduite de l'ensemble des opérations relatives à cet aménagement. Le coût de l'opération s'élève à 49 875,50 € HT.

La Ville de Beauvais, qui dispose au travers de ses services techniques des compétences adaptées à cette mission, s'est proposée pour assister le maître d'ouvrage (la commune d'Allonne) dans la réalisation de son projet.

**CECI ÉTANT EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article 1 : Objet**

**1 - La mission de conduite d'opération**

Cette mission consiste en une assistance générale à caractère administratif, financier et technique qui recouvre les prestations décrites ci-après :

La Ville de Beauvais agira comme conseil permanent de la commune d'Allonne pour :

- analyser les besoins et les objectifs de la commune d'Allonne
- assister la commune d'Allonne pour l'élaboration du programme initial et définitif et pour le cadrage de l'enveloppe financière prévisionnelle
- établir le cahier des charges
- formuler l'appel d'offres et suivre la procédure de marché public
- assister la commune d'Allonne pour la conclusion des contrats de travaux
- assurer le contrôle et le suivi de l'exécution des travaux jusqu'à leur fin
- assister la commune d'Allonne dans la réception des travaux et pendant l'année de garantie de parfait achèvement.

**2 - La mission de maîtrise d'œuvre**

Cette mission porte sur les prestations suivantes :

- études d'avant-projets
- études de projets et DCE
- contrôle et suivi de l'exécution des travaux jusqu'à leur fin
- réception des travaux et suivi de l'année de garantie de parfait achèvement.

**Article 2 : Obligations du Maître d'Ouvrage (commune d'Allonne)**

La commune d'Allonne devra communiquer aux services techniques de la ville de Beauvais tous les documents et toutes les informations concernant le projet.

**Article 3 : Obligations de la Ville de Beauvais**

La Ville de Beauvais s'engage à mettre à disposition du maître d'ouvrage, pendant toute la durée du présent contrat, un personnel suffisant et qualifié,

apte à remplir la mission d'assistance telle qu'elle est convenue.

Les services de la Ville de Beauvais informeront la commune d'Allonne de l'avancement du projet et émettront leur avis et leurs remarques sur les solutions techniques retenues et sur toutes les difficultés rencontrées.

Ils fourniront tous les conseils et mises en garde utiles pour permettre le bon aboutissement du projet.

#### **Article 4 : Ressources humaines de la Ville de Beauvais**

La Ville de Beauvais affectera le personnel nécessaire à la bonne exécution du présent contrat. Ce personnel restera sous la responsabilité de la Ville de Beauvais.

#### **Article 5 : Remboursement des dépenses occasionnées par ces missions**

La rémunération de la Ville de Beauvais est fixée à :

- 1,5% du coût TTC de l'opération pour la prestation de conduite d'opération
- 3,5% du coût TTC de l'opération pour les prestations de maîtrise d'œuvre.

#### **Article 6 : Modalités de paiement**

Le remboursement des dépenses de la Ville de Beauvais occasionnées par l'exécution des missions définies à l'article 1 ci-dessus fera l'objet d'acompte et d'un solde dans les conditions suivantes :

- 30% à l'établissement de l'ordre de service
- le solde à la réception de DGD.

La participation de la commune d'Allonne sera sollicitée au fur et à mesure de l'état d'avancement des travaux.

Des titres de recette seront émis à l'encontre de la commune d'Allonne à chacune des échéances.

#### **Article 7 : Durée du contrat**

Le présent contrat commencera à courir à compter du 30 octobre 2012 pour se terminer à l'issue de la période de garantie de parfait achèvement de l'opération.

#### **Article 8 : Résiliation**

En cas de manquement par l'une ou l'autre des parties aux obligations des présentes, non réparé dans un délai de 30 jours à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant les manquements en cause, l'autre partie pourra faire valoir la résiliation de la présente convention sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée par l'une ou l'autre des parties.

#### **Article 9 : Litiges**

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, à défaut, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif d'Amiens.

Fait à Beauvais, le

*Pour la Commune d'Allonne,      Pour la Ville de Beauvais,*

**Christian SADOWSKI**  
Maire

**Caroline CAYEUX**  
Sénateur de l'Oise

## **PARTICIPATION À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ DES AGENTS**

### **MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE**

Un décret en date du 8 novembre 2011 fixe le cadre permettant aux collectivités de verser une participation à leurs agents qui souscrivent à des contrats de protection sociale complémentaire.

S'il était admis jusqu'à présent que les collectivités puissent participer à hauteur de 25% des cotisations effectivement versées par les agents sous forme de subvention à leurs mutuelles, un nouveau dispositif entre en vigueur au 1er janvier 2013.

Nous avons désormais le choix entre la labellisation ou le conventionnement.

#### **1°) Labellisation**

Les collectivités peuvent accorder une aide uniquement aux agents qui souscrivent un contrat dont le caractère solidaire aura été préalablement reconnu au niveau national, dans le cadre d'une procédure spécifique de « labellisation ».

Il faut entendre par « caractère solidaire » les contrats respectant les principes de :

- Solidarité familiale intergénérationnelle (les plus jeunes cotisent plus pour les plus âgés).
- Solidarité familiale (le tarif des familles les plus nombreuses ne peut excéder celui prévu pour une famille de 3 enfants).

#### **2°) Conventionnement**

Les collectivités peuvent engager une procédure de mise en concurrence pour la protection sociale de leurs agents.

L'opérateur (mutuelle ou compagnie d'assurances) choisi est le seul autorisé à bénéficier d'une participation qui vient en déduction de la cotisation des agents.

Le comité technique paritaire consulté sur ce dossier a été d'avis de faire le choix de la labellisation.

Je vous propose donc aujourd'hui d'accorder notre participation aux seules mutuelles ayant obtenu la labellisation. De plus, notre participation serait portée de 20 à 25 % sur le montant des cotisations totales dues pour les agents dont l'indice brut de rémunération est inférieur à 500.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 11/12/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## INDEMNISATION DES SINISTRES DANS LE CADRE DES ASSURANCES DE LA VILLE

### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Plusieurs sinistres occasionnés aux biens communaux suite, en grande partie, à des accidents de la circulation sur la voie publique et à des actes de vandalisme, ont été déplorés. Pour chacun d'entre eux, une déclaration de sinistre a été effectuée.

Des factures de remise en état des lieux établies par les services techniques municipaux ou par entreprises ont été soumises et acceptées par nos assureurs respectifs « dommages aux biens » MMA jusqu'au 31 décembre 2011 et PNAS à compter du 1er janvier 2012, pour les événements suivants :

- 27/10/2010 : détérioration lampadaire fonte rue Saint Pierre  
indemnisation : 8614,01 €
- 08/02/2011 : détérioration support jalonnement angle rues Zola/Métiers  
indemnisation : 400,32 €
- 25/05/2011 : détérioration pont rue du Wage  
indemnisation : 20335,00 €
- 25/06/2011 : détérioration barrière Bd Gal de Gaulle  
indemnisation : 326,29 €
- 03/07/2011 : détérioration balise piste cyclable avenue Paul Henri Spaack  
indemnisation : 114,23 €
- 21/07/2011 : détérioration candélabre rue St Pierre  
indemnisation complémentaire: 1514,69 €
- 08/07/2011: détérioration barrière 52 rue de Pontoise  
indemnisation : 254,24 €
- 03/08/2011 : détérioration barrière 114 rue de Paris  
indemnisation : 285,21 €
- 09/08/2011 : détérioration îlot central avenue Rostand/Caurroy  
indemnisation : 500,52 €
- 05/09/2011: orage - dommages électriques multi accueil St Jean  
indemnisation : 711,43 €
- 06/09/2011: orage - détérioration barrière angle rues Carnot/J. d'Arc  
indemnisation : 368,79 €
- 10/09/2011: détérioration panneaux angle rues Flandre Dunkerque/Esterel  
indemnisation : 296,35 €
- 19/09/2011: détérioration panneau de signalisation rue de Tillé  
indemnisation : 202,97 €
- 07/10/2011: détérioration borne esplanade de Verdun  
indemnisation : 157,84 €
- 07/11/2011 : détérioration potelet rue Jeanne d'Arc  
indemnisation : 146,92 €
- 28/11/2011 : détérioration rondins de bois avenue Kennedy  
indemnisation : 270,54 €
- 16/12/2011: détérioration potelet Bd de Gaulle/ rue de la Madeleine  
indemnisation : 172,40 €
- 22/12/2011: détérioration panneau de jalonnement rue de Clermont/Bd Assault  
indemnisation : 3038,28 €
- 09/01/2012: détérioration potelet & barrière face au n° 1 rue des Jacobins  
indemnisation : 945,87 €
- 08/03/2012 : incendie aire de jeux rue Nungesser quartier Beauséjour  
indemnisation : 5 295,00 €
- 08/06/2012 : détérioration 2 potelets avenue de la République  
indemnisation : 787,15 €

Par ailleurs, la ville de Beauvais a été indemnisée par la SMACL dans le cadre du contrat «flotte automobile», pour les sinistres répertoriés ci-après :

- 02/02/2012 : véhicule accidenté et immobilisé  
indemnisation : 220 €

Il est proposé au conseil municipal d'accepter ces indemnisations pour le montant total de 44958,05 €.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 11/12/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## FESTIVALS 2013

### RENOUVELLEMENTS DE CONVENTIONS ET ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

### MME FIZET-GORIN, MAIRE ADJOINT

Depuis plusieurs années, la ville de Beauvais poursuit une politique culturelle ambitieuse et continue qui vise à créer les conditions d'une présence artistique forte au sein de la cité et à favoriser le développement des publics.

Cette démarche se concrétise notamment par la présence sur son territoire de divers festivals qui participent à l'animation et au rayonnement du territoire. Ainsi, la ville soutient :

- Le Blues autour du Zinc programmé du 12 au 17 mars 2013 en divers lieux culturels de la ville : le théâtre du Beauvaisis, la Maladrerie Saint-Lazare, l'Ouvre-boîte et une douzaine de cafés et restaurants

de Beauvais pour un week-end entier de concerts gratuits.

· Le festival de Violoncelle de Beauvais dont la 21<sup>ème</sup> édition élaborée par Emmanuelle Bertrand, se déroulera du 21 au 26 mai 2013 pour une série de 9 concerts au théâtre du Beauvaisis et à la Maladrerie Saint-Lazare.

Compte tenu de l'intérêt que présentent ces divers événements en terme de développement culturel pour la ville, celle-ci entend renouveler son soutien auprès des deux associations à l'initiative de ces manifestations.

Dans cette perspective, il est proposé au conseil municipal :

- de renouveler les conventions annuelles liant la ville au Comptoir Magique et à l'association pour le rayonnement du violoncelle. Ces conventions fixent le cadre général de chacun des festivals ainsi que les modalités de participation de la collectivité au financement de leur fonctionnement ;

- d'attribuer, au titre de l'exercice 2013, les subventions suivantes :

- 101 000 € pour le Comptoir Magique - Festival du Blues autour du Zinc ;

- 110 800 € pour l'Association pour le rayonnement du Violoncelle - Festival de Violoncelle de Beauvais.

Ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits au budget primitif 2013.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter les termes de ce rapport,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer les conventions ci-annexées.

La Commission « culture, francophonie, patrimoine, label ville d'art et d'histoire », réunie le 10/12/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

***En annexe, la convention de mise en œuvre pour le Blues autour du zinc 2013.***

## **ASCA**

### *AVENANT À LA CONVENTION ET SUBVENTION*

#### **MME FIZET-GORIN, MAIRE ADJOINT**

La ville accompagne depuis 1978 l'ASCA pour les activités menées dans les domaines des musiques actuelles, cinématographique et plus récemment du multimédia avec la création du Labo en 2004.

La convention d'objectifs et de moyens, arrivant à son terme le 31 décembre 2012, doit être renouvelée. Le principe de son renouvellement a été validé par les deux partenaires en juillet dernier.

Toutefois, sa validation n'ayant pu être actée dans les délais impartis, il a été convenu de prolonger la convention en cours jusqu'au 29 février 2013 afin d'assurer la continuité des activités mises en oeuvre par l'ASCA.

Dans cette perspective, il est également proposé de verser par anticipation de la subvention à venir pour l'exercice 2013 la somme de 118 000 € pour le fonctionnement des 3 pôles : l'Ouvre-boîte, la salle Agnès Varda et le Labo.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter les termes de ce rapport ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'avenant à la convention ci-annexé ;
- de verser à l'ASCA la somme de 118 000 € qui sera prélevée sur les crédits disponibles inscrits au budget primitif.

La Commission « culture, francophonie, patrimoine, label ville d'art et d'histoire », réunie le 10/12/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Mme FIZET-GORIN** : Une nouvelle équipe et un nouveau directeur sont en place mais leur projet associatif n'est pas finalisé. Nous avons fait un avenant à la convention existante, nous la prolongeons jusqu'au 28 février 2013. Pour ne pas mettre en difficulté cette association, nous vous proposons d'attribuer dès maintenant une somme de 118 000 €.

**Mme Le MAIRE** : Pas de questions ? Le dossier est adopté à l'unanimité.

*En annexe, l'avenant à la convention annuelle d'objectifs et de moyens.*



**LA BATOUDE**

*CENTRE DES ARTS DU CIRQUE ET DE LA RUE :  
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS*

**MME FIZET-GORIN, MAIRE ADJOINT**

Dans le cadre de sa politique culturelle, la ville accompagne depuis 2009 le développement de « La Batoude, Centre des Arts du Cirque et de la Rue ».

Au regard des bilans positifs de ces trois dernières années, la ville souhaite aujourd'hui renouveler son soutien à la Batoude pour le développement de son action artistique et culturelle tant dans le domaine de la formation avec l'École du Cirque, de la programmation ouverte aux nouvelles formes du cirque, du soutien à la jeune création circassienne qu'en matière d'action culturelle.

Aussi, pour les trois années à venir, le projet de la Batoude s'articule dans la continuité du projet actuel, autour de trois axes principaux à savoir :

- un volet pédagogique organisant la formation d'amateurs, notamment de jeunes, aux arts et métiers du cirque avec l'École du Cirque ;
- un volet artistique prenant en compte la diffusion de spectacles professionnels au sein de la salle Jacques Brel et le soutien à la création actuelle par l'accueil en résidence de jeunes compagnies ou artistes professionnels ;
- un volet culturel visant un élargissement des publics et la cohésion sociale au sein de la ville, une ouverture aux initiatives locales en lien avec les différents acteurs du territoire, le développement du projet dans une politique de réseaux et partenariats.

Les activités de la Batoude sont organisées au sein de la salle Jacques Brel, bâtiment mis à disposition par la ville. L'association bénéficie également de locaux municipaux sur le quartier Saint-Jean pour l'organisation de ses bureaux.

L'association est soutenue par l'État - DRAC Picardie, la région Picardie, le département de l'Oise et la ville. À l'occasion du vote du budget primitif 2013, il est proposé de reconduire la subvention de 133.000 € demandée par l'association au titre de son fonctionnement pour un budget estimé à près de 503 000€. Il est précisé que la Ville apporte également des financements dans le cadre du CUCS.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter les termes de ce rapport ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention ci-annexée.

La Commission « culture, francophonie, patrimoine, label ville d'art et d'histoire », réunie le 10/12/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Mme FIZET-GORIN** : Nous reconduisons la subvention de l'année dernière. L'association est soutenue par l'État, la DRAC Picardie, le département de l'Oise et la ville. Nous vous proposons de soutenir les volets pédagogiques, artistiques et culturels de cette association.

**Mme Le MAIRE** : Pas de questions ? Le dossier est adopté à l'unanimité.

*En annexe, la convention pluri-annuelle d'objectifs et de moyens.*



**CONVENTIONS AVEC LE COMITÉ DE GESTION DU THÉÂTRE DU BEAUVAISIS****MME FIZET-GORIN, MAIRE ADJOINT**

Scène ouverte à tous les publics dès l'enfance, le comité de gestion du théâtre du Beauvaisis a initié en 2002, avec le soutien de la ville, l'action « la cause des tout-petits ».

Considérant le transfert du théâtre du Beauvaisis, de la ville à la communauté d'agglomération du Beauvaisis en 2013, il convient de signer une convention spécifique pour poursuivre le développement de ce projet avec les crèches situées sur le territoire de la ville.

Cette action vise à favoriser l'éveil culturel et artistique du jeune public et à sensibiliser les parents à l'éducation artistique essentielle au développement du jeune enfant, valoriser la dimension culturelle des structures d'accueil de la petite enfance, former les professionnels pour leur permettre d'avoir une exigence de qualité dans le domaine du spectacle vivant.

Chaque année, le théâtre propose 3 spectacles représentant 12 représentations dont 4 tout public destinées aux jeunes enfants accompagnés de leurs parents et 8 réservées aux crèches.

Au cours de la saison 2011-2012, 9 crèches ont bénéficié de cette programmation.

Dans cette perspective, il vous est proposé de signer une convention pour les trois années à venir et d'allouer une subvention de 22 000 € prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif 2013.

De plus, compte tenu des modifications apportées à la convention présentée au conseil municipal en septembre dans le cadre de l'entrée du théâtre dans une phase de préfiguration de scène nationale, il vous est demandé d'approuver ce nouveau document. La convention qui précisait que dans le cadre de cette préfiguration, le théâtre du Beauvaisis et l'espace Jean Legendre de Compiègne associé au Théâtre Impérial s'engagent dans l'élaboration et la mise en œuvre de diverses actions communes, est complétée par la mention suivante : « des complémentarités pourront également être trouvées avec la scène conventionnée la Faïencerie de Creil ».

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter les termes de ce rapport ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer les conventions ci-annexées.

La Commission « culture, francophonie, patrimoine, label ville d'art et d'histoire », réunie le 10/12/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Mme FIZET-GORIN** : Bien sûr vous savez que nous avons passé le théâtre à la communauté d'agglomération du Beauvaisis, mais il reste des

actions qui sont de notre ressort et en particulier une action qui nous tient très à cœur « la cause des tout-petits », car elle permet aux petits enfants d'assister à des spectacles de qualité. J'en ai vu un d'ailleurs avec mon petits fils mercredi dernier. Nous vous proposons de lui allouer une subvention de 22 000 €. A la convention élaborée en préfiguration de la Scène Nationale entre l'espace Jean Legendre et le théâtre de Compiègne, nous vous proposons d'ajouter une phrase : « Des complémentarités pourront également être trouvées avec la scène conventionnée de la Faïencerie de Creil ».

**Mme Le MAIRE** : Pas de questions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

*En annexe, la convention « La cause des tout petits ».*



## RENOUVELLEMENT DE LA CHARTE SUR L'IMPLANTATION DE RELAIS DE TÉLÉPHONIE MOBILE

### MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Aujourd'hui, se félicitant de la démarche initiée en 2004, la ville de Beauvais prend l'initiative de mettre à jour pour la 2<sup>ème</sup> fois sa charte sur l'implantation de relais de téléphonie mobile avec les trois opérateurs Bouygues Télécom, Orange et SFR et également avec le nouvel opérateur Free Mobile.

Tout en conservant les principes qui ont conduit à l'élaboration de la charte initiale, qui ont permis de concilier les enjeux en présence :

- un déploiement harmonieux et un bon fonctionnement de la téléphonie mobile,
- une information des élus et leurs administrés,
- une préservation des paysages urbains et naturels,
- une prise en compte des préoccupations de santé publique de la population.

Et compte tenu de l'expérience de sa mise en pratique et des contacts entretenus entre le Maire et les opérateurs, des évolutions doivent être apportées au document initial.

Le renouvellement de la charte de téléphonie mobile s'articule autour de 3 axes :

#### \* réaffirmer l'utilité de la charte

- Informer le public dans ce domaine si complexe et sujet à controverse est une priorité pour la ville de Beauvais.

- Favoriser l'information et la concertation menées autour des projets de téléphonie, ce sont des garanties de transparence et de maîtrise pour une ville « responsable » dans ce domaine.

- la ville de Beauvais demande aux opérateurs de contenir les niveaux de champs électromagnétiques liés à la téléphonie mobile, dans le respect des valeurs réglementaires actuelles ou à venir.

#### \* Evolutions par rapport au contenu initial de la charte

- dans le cas de modifications significatives de sites de téléphonie mobile existants, la ville de Beauvais demande aux opérateurs d'étudier l'opportunité d'insertion de ces sites dans leur environnement.

- la ville de Beauvais et les opérateurs conviennent de tenir un comité de suivi au moins une fois l'an, afin de s'assurer de la bonne application de la charte et d'évaluer les éventuelles évolutions à apporter.

- pour améliorer l'information de la commune, l'opérateur s'efforcera de transmettre la date de commencement des travaux auprès du référent de la ville de Beauvais, qui la répercutera aux différents services municipaux concernés.

#### \* Plus de transparence, pour une meilleure information des Beauvaisiens

- le site internet de la ville de Beauvais comportera un plan des relais existants et une cartographie des mesures de champs électromagnétiques en possession de la ville.

Tout en organisant au mieux les relations et obligations réciproques dans un souci d'information et de transparence vis-à-vis de la population ; tout en favorisant l'information et la concertation entre les diverses parties, et dans le cadre de la réglementation en vigueur, la ville de Beauvais et les opérateurs conviennent de renouveler la présente charte.

La présente démarche s'inscrit dans les principes de concertation de l'Agenda 21 Beauvaisien.

Il est proposé au conseil municipal :

- de se prononcer sur le contenu du projet de charte ci-annexé,
- d'autoriser la signature de celle-ci par les opérateurs de radio téléphonie mobile et la ville de Beauvais.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 06/12/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

*En annexe, le renouvellement de la charte sur l'implantation de relais de téléphonie mobile.*



## **PARTENARIAT ENTRE L'EPFLO ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS POUR L'ACQUISITION DE PARCELLES SISES RUE DU PONT LAVERDURE**

### **MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT**

Dans le cadre de sa compétence aménagement, la communauté d'agglomération du Beauvaisis a missionné la société d'aménagement de l'Oise (S.A.O.) pour réaliser les études préalables nécessaires à l'aménagement d'une Z.A.C. multi sites à dominante habitat sur Beauvais.

L'objectif est d'opérer une maîtrise foncière progressive des secteurs concernés. Une opportunité s'est notamment présentée pour les parcelles cadastrées section Q n°s 1458, 1379 et 1380, d'une superficie totale de 8650 m<sup>2</sup> sises 1 et 5 bis rue du Pont Laverdure.

Il est proposé que l'établissement public foncier de local du département de l'Oise (EPFLO) se porte acquéreur desdites parcelles au bénéfice de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

En effet, l'EPFLO est un outil mis à la disposition des collectivités pour leur permettre de constituer des réserves foncières en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement.

Conformément aux articles L 324-1 et suivants du code de l'urbanisme constituant le cadre juridique relatif aux établissements publics fonciers locaux, l'EPFLO doit requérir l'avis favorable de la ville de Beauvais avant d'entamer tout partenariat avec la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de donner un avis favorable à l'intervention de l'EPFLO au bénéfice de la communauté d'agglomération du Beauvaisis pour les parcelles cadastrées section Q n°s 1458, 1379 et 1380,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 06/12/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

***En annexe, le plan avec périmètre d'intervention de l'EPFLO.***



## SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS URBAINS

RAPPORT ANNUEL EXERCICE 2011

### MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales, les maires ou les présidents d'E.P.C.I. doivent communiquer à leur conseil un rapport annuel sur les conditions d'exécution du service public.

La compétence transport est assurée par la communauté d'agglomération du Beauvaisis. Pour ce faire, elle a conclu au 1<sup>er</sup> janvier 2010 un contrat de délégation de service public avec la Société CABARO (filiale de Veolia Transport), pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2015.

Ce contrat prévoit un certain nombre d'actions de communication et de promotion des transports urbains avec, entre autres, l'harmonisation des véhicules aux nouvelles couleurs de Corolis ainsi que la diffusion au grand public d'une nouvelle version du guide horaires 2011-2012, avec des grilles horaires complètes et des plans détaillés du réseau.

De même, des renforts et adaptations de services ont également été mis en place à la rentrée 2011, avec notamment la refonte complète des horaires des liaisons vers les quartiers, perturbées suite à la fermeture du Pont de Paris, le renforcement de la ligne 12 « Mairie – Tillé Aéroport » et de la ligne 3 « Mairie-Hôpital » à 06h20 pour la prise de service des employés de l'hôpital.

Il est également à noter la montée en puissance, sur l'année 2011, du transport à la demande sur l'ensemble des communes de l'agglomération.

Enfin, une navette GratuitBus a été mise en place en décembre 2011 à l'occasion des fêtes de fin d'année, et pour une période d'expérimentation. Cette navette gratuite parcourt tous les jours le centre-ville depuis le parking Saint-Quentin et dessert tous les parkings situés sur son parcours.

Quelques chiffres clés sur l'année 2011 :

- **Fréquentation** : 3 576 469 voyages au total, soit une augmentation de 0,7% par rapport à 2010 ;
- **Kilomètres parcourus** : 1 384 947 km, soit une augmentation de 41 000 km par rapport à 2010, due aux renforts de services urbains et à la forte progression de l'activité du Transport à la Demande ;
- **Personnel affecté au transport urbain** : 69 conducteurs, 4 contrôleurs et 2 conducteurs-vérificateurs, 4 maîtrises et 3 cadres d'exploitation.

Sur décision de la collectivité, la tarification appliquée sur le réseau des transports urbains est restée inchangée pour l'exercice 2011, avec notamment le ticket unité à 0.90 € et le ticket carnet à 0.59 €.

Ces informations ont été portées à la connaissance de la commission consultative des services publics locaux réunie le 17 septembre 2012.

La Commission « urbanisme, circulation et sta-

tionnement, environnement », réunie le 06/12/12, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel d'activités 2011 du service public des transports urbains.

**M. BOURGEOIS** : Comme tous les ans, on en dit quelques mots dans cette assemblée. Je vais essayer de le résumer. Le contrat actuel a été conclu le 1<sup>er</sup> janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2015.

Quels ont été les faits marquants de cette année 2011 ? Il y a eu un certain nombre d'opérations nouvelles comme :

- L'opération « on y va en bus » à destination des classes de CM2 ;
- Une enquête qualitative auprès des voyageurs, cela a été très important, cela a donné des éléments qu'on n'avait pas eu depuis longtemps,
- La mise en service d'un couloir de bus rue Desgroux,
- La mise en place du comité des usagers, qui est une instance importante, je dirais instantanée, qui voit les problèmes qui se posent en temps réel, donc sans perdre de temps cela permet d'apporter des solutions ou au moins des réponses,
- La mise en service de deux bus hybrides ;
- Le Gratuit Bus.

Au point de vue de l'analyse commerciale révèle une progression de 41 000 kilomètres grâce au transport à la demande qui rencontre un succès très important, en particulier pour les communes de l'agglomération du Beauvaisis, qui permet le maillage du territoire.

La fréquentation est en hausse de 7%, je ne vous donne pas le nombre de passagers exacts. Pour les lignes 1, 2, 3, 9 et 12, un renfort de l'offre s'est opéré vers l'hôpital et l'institut La Salle, et le transport à la demande en était à son 10.000<sup>ème</sup> passager. La baisse des recettes qui apparaît dans les bilans est due à moins de tickets vendus à l'unité. Mais ce qui est en progression, ce sont les abonnements étudiants et la formule duo qui permet d'avoir l'abonnement et aussi le ticket de chemin de fer. La ligne 12 devient une ligne régulière, donc il y a moins de tickets à 4 euros vendus au profit du tarif normal, c'est-à-dire à 90 centimes.

Au niveau de l'exploitation, le projet de l'entreprise est orienté vers la sécurité, la qualité du service, l'absentéisme, la santé au travail. Les 64 conducteurs ont suivi au moins une formation. Concernant l'état du parc, il y avait 40 bus, dont 3 hybrides, 17 roulant au GNV, 7 minibus. L'âge moyen du parc était de 8,5 années. Sur les données comptables, le coût réel de l'exploitation a été de 5 920 404 € pour l'année 2011. Voilà un court résumé du rapport pour l'année 2011. S'il y a des questions, nous sommes prêts à y répondre.

**Mme Le MAIRE** : Nous ne votons pas cette délibération.

*En annexe, le rapport annuel 2011.*



**BILAN DE CONCERTATION ET APPROBATION DE LA RÉVISION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) AFIN DE PERMETTRE LA RÉALISATION D'UNE OPÉRATION DE LOGEMENTS AVENUE DE FLANDRES DUNKERQUE 40**

**MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT**

Conformément à la délibération du conseil municipal en date du 10 février 2012 engageant la dite procédure de révision simplifiée du plan local d'urbanisme (P.L.U.) et indiquant les modalités de la concertation avec la population,

Considérant l'organisation d'une exposition en mairie du 16 juin 2012 au 16 juillet 2012 inclus, et au cours de laquelle aucune remarque n'a été portée sur le registre d'observations,

Vu que les personnes publiques associées n'ont pas émis d'avis défavorable sur le dossier notamment à l'occasion d'une séance d'examen conjoint le 7 septembre 2012,

Conformément à l'arrêté du maire en date du 31 août 2012 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de ladite révision,

Considérant le rapport et les conclusions favorables du commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique qui s'est déroulée du 24 septembre 2012 au 25 octobre 2012 inclus, et au cours de laquelle aucune remarque n'a été formulée,

Considérant que la révision du P.L.U. est prête à être approuvée conformément à l'article L.123-19 du code de l'urbanisme,

Il est proposé au conseil municipal :

- de clore la concertation ;
- de ne pas apporter de modification au dossier tel que présenté à la concertation et à l'enquête publique ;
- de délibérer sur l'approbation de cette révision telle qu'annexée au présent rapport.

Ce dossier, composé de la présente délibération (complétée d'une note de synthèse), d'un rapport de présentation et de plans de zonage, sera tenu à la disposition du public à l'hôtel de ville, aux heures et jours habituels d'ouverture au public ainsi qu'à la préfecture.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 06/12/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**M. BOURGEOIS** : Cette révision simplifiée est motivée par une opération de logements de 16 maisons

contemporaines sur des lots de 300 m<sup>2</sup>. Les constructions seront soucieuses de l'environnement par leur orientation et les matériaux utilisés. Un changement de zonage de USL en UDC était nécessaire pour permettre les constructions sur un terrain d'environ 6 000 m<sup>2</sup>, car des tennis se trouvaient sur ce site appartenant au Crédit Agricole.

**Mme HOUSSIN** : Qui construit cette opération de logements ?

**M. BOURGEOIS** : Pour l'instant rien n'est déterminé, le terrain appartient au Crédit Agricole. Ils cherchent un bailleur. Ces logements seront locatifs ou en accession à la propriété, rien n'est encore arrêté.

**Mme Le MAIRE** : Comme l'a dit Monsieur BOURGEOIS, ils veulent en faire une démonstration de logements de qualité écologique, ces logements seront de grande qualité environnementale.

**Mme HOUSSIN** : S'agit-il d'une opération publique ou privée, Madame le Maire ?

**Mme Le MAIRE** : Elle n'est pas encore déterminée, mais cela n'a pas d'influence. Pour l'instant, le Crédit Agricole est propriétaire et leur projet est à vocation écologique.

**Mme HOUSSIN** : Le Crédit Agricole ne va pas construire ? Il va faire appel à un bailleur.

**M. BOURGEOIS** : Nous avons un plan de masse et des intentions. Rien n'est défini, ni le constructeur, ni le mode de gestion. Sans modification du PLU, l'opération ne peut démarrer.

**Mme Le MAIRE** : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

**CONVENTION DE SERVITUDE ERDF SUR DES PARCELLES SISES RUE DU PRÉ MARTINET ET RUE DU TILLOY**

**M. MICHELINO, CONSEILLER MUNICIPAL**

Électricité Réseau Distribution France (ERDF) envisage le renouvellement des câbles électriques en souterrain rue du Pré Martinet et rue du Tilloy.

Le tracé emprunte des parcelles appartenant à la ville de Beauvais, c'est pourquoi ERDF sollicite la mise à disposition des terrains communaux moyennant une convention de servitude.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de mettre à disposition d'ERDF, à titre gracieux, les parcelles cadastrées section O n° 992 et section C n° 685, en vue d'y installer à demeure dans deux

bandes de 3 mètres de large quatre canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 20,5 mètres et ses accessoires, moyennant une convention de servitude conclue pour la durée de l'ouvrage,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 06/12/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

***En annexe, les plans + la convention de servitudes.***

## LOTISSEMENT DE LA LONGUE HAYE

### VENTE DE LOTS

#### MME PARAGE-LALOI, MAIRE ADJOINT

La ville de Beauvais poursuit la vente des terrains sur le lotissement de la Longue Haye.

Il est proposé au conseil municipal :

- de prendre acte du désistement de :

- \* Monsieur et Madame SAHLI pour le lot 40
- \* Monsieur et Madame AHMADI pour le lot 37

- de retenir la nouvelle demande suivante :

\* Monsieur et Madame DERAME, demeurant 3 rue Jeannot à AUCHY LA MONTAGNE (60360) pour le lot d'habitation n° 9 de 877 m<sup>2</sup>.

Il est rappelé que le prix du terrain est de 120 € HT du m<sup>2</sup> pour les lots destinés à l'habitation.

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces, promesses et actes de vente relatifs à cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 06/12/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

24. Cession de la parcelle O n°713 rue de Metz.

Cette délibération est reportée.

***En annexe, plan du Lotissement de la Longue Haye - Vente de lots.***



## ACQUISITION D'UN IMMEUBLE SIS RUE DE BRETAGNE APPARTENANT À LA SNCF

### M. HIBERTY, CONSEILLER MUNICIPAL

La ville de Beauvais a exercé son droit de priorité sur un bien détenu par la Société Nationale des Chemins de Fer Français (SNCF), sis 1 rue de Bretagne à Beauvais.

Il s'agit d'un immeuble à usage de logement, d'une surface habitable de 50 m<sup>2</sup> environ avec jardin attenant et garage, sis sur les parcelles cadastrées 84 et 85p d'une superficie totale de 466 m<sup>2</sup> environ.

La ville de Beauvais se propose de démolir ce bien dans la perspective de créer des places de stationnement gratuites dans un secteur en forte demande, situé stratégiquement en entrée de ville.

L'avis des domaines s'élève à 91.000 €, hors honoraires de commercialisation et hors frais d'acquisition. Pour information, les frais de commercialisation sont estimés à 7.000 €.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'acquérir l'immeuble édifié sur les parcelles cadastrées section Z n°s 84 et 85p d'une superficie totale d'environ 466 m<sup>2</sup> appartenant à la SNCF, au prix de 91.000 € conformément à l'avis des domaines, hors frais connexes,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 16/11/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

***En annexe, le plan d'acquisition immeuble SNCF.***



## PERMIS DE CONSTRUIRE ET PERMIS DE DÉMOLIR

### MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Le présent rapport concerne les demandes suivantes :

- un permis de construire pour l'aménagement intérieur de l'espace jeunesse Argentine « cit'Ados » ainsi que la création de rampes PMR, implanté 28 rue de Gascogne. Cet équipement à vocation de proposer au public adolescent et associatif des activités diverses : ateliers (bricolage ou créatif), blog, centre de ressources, salles d'activités, permanences associatives, bureaux services jeunesse et politique de la ville. Les effectifs de l'espace jeunesse Argentine totalisent au maximum 195 personnes dont 12 agents qui travaillent au bon fonctionnement de la structure.

- un permis de construire pour l'Ecospace situé rue de la Mie au Roy relatif à la réhabilitation des différents bâtiments de ce site. Cet équipement à vocation de proposer l'accueil d'activités ayant un objectif pédagogique autour du thème du développement durable et de l'environnement. On retrouve dans cet équipement des associations ALEP, BLR, aquariophilie..., des bureaux pour les services municipaux, des espaces pédagogiques (cuisine, salles d'animations pédagogiques, jardin...), le chantier d'insertion notamment.

- un permis de démolir pour la démolition du bâtiment existant dans le square DEVE situé rue du Grenier à Sel. Ce dernier n'est plus occupé et génère des problématiques de sûreté publique. Il est proposé en lieu et place une étude d'aménagement extérieur comprenant des places de parking et des éléments paysagés. Les arbres existants seront conservés.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à déposer le permis de construire correspondant, ainsi que toutes demandes d'autorisations administratives nécessaires à la conduite de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité les permis de construire et à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 6 abstentions, le permis de démolir.

**M. BOURGEOIS :** Cette procédure vise à autoriser le Maire à déposer des permis de construire. Le premier concerne les anciens locaux de l'ANPE rachetés par la ville. Le permis vise à réaliser l'aménagement intérieur de l'Espace Jeunesse Argentine.

Le deuxième permis concerne l'Ecospace rue de la Mie au Roy. Un programme doit être poursuivi pour accueillir les associations, mené à bien par un chantier d'insertion.

Le dernier est un permis de démolir visant le bâtiment du square Devé rue du Grenier à Sel.

Ce bâtiment a posé des problèmes de sûreté publique. Une enquête a été menée avec les élus de quartier, il y a eu plusieurs réunions en concertation

avec les riverains, c'est quand même une décision importante. La meilleure solution est de démolir ce bâtiment et de créer des éléments paysagers et des places de parking.

**Mme HOUSSIN :** Sur cette délibération, nous demandons une dissociation entre les 2 permis de construire que nous approuvons, et le permis de démolir que nous désapprouvons. Ce petit bâtiment central dans la ville mériterait non pas d'être démoli mais d'être requalifié, il a toute sa raison de vivre et d'être occupé par une activité tout à fait qualifiante et valorisante, ce qui permettrait de régler une bonne fois pour toutes les problèmes de sécurité qui paraissent être générés. Générés certainement dans cette partie de la ville, mais pas par ce bâtiment. Je pense que si on l'occupait et que venait s'y installer une activité valorisante, y compris commerciale ou autre, je ne dis pas un commerce, un service lié à un commerce, on peut tout à fait conserver ce bâtiment. Il a sa place, il a son rôle à jouer près de la place des Halles. Je ne comprends pas cette destruction, pour quelques places de parking supplémentaires, je trouve cela incongru.

**Mme PARAGE :** Je vais me permettre d'intervenir Madame HOUSSIN puisque je connais bien ce secteur. Une de vos œuvres va être amenée à disparaître, mais sachez qu'elle n'a plus les fonctions initiales. Pour avoir rencontré régulièrement les responsables de la structure, je sais que ce bâtiment est emprunt d'odeurs d'urine et sert de pissotière à tous les passants, les étudiants qui viennent squatter le parc, les SDF, il est régulièrement tagué. Ce lieu est régulièrement squatté. Les travaux de réhabilitation coûteraient extrêmement cher à la ville, alors que vous nous recommandez de réaliser des économies.

**M. DORIDAM :** Dix réunions de concertation ont été menées concernant ce bâtiment, l'aire de jeux, et le square. On en a discuté franchement avec les riverains et les élus. Nous ne le rasons pas de gaieté de cœur, mais c'est devenu une nécessité. Le service occupant les lieux, l'IFEP, ne pouvait plus travailler dans de bonnes conditions dans des locaux complètement pourris. Cela n'a pas été décidé à la légère. On a aussi contacté d'autres associations qui ne veulent pas s'installer dans les lieux, considérant que c'était obsolète.

Le bâtiment sent effectivement mauvais, et le coût de réhabilitation dépasserait l'intérêt de celui-ci. Les riverains ont demandé à ce qu'il soit purement et simplement démoli. Ce n'est pas que pour la création de parking mais pour répondre à un aménagement paysager.

**Mme HOUSSIN :** Les Beauvaisiens sont concernés dans leur ensemble, ce bâtiment central pourrait servir. L'IFEP ne souhaitait pas déménager, vous leur avez demandé de partir. Je les ai vus justement cet après-midi dans leurs nouveaux locaux. Ils m'ont expliqué que vous leur aviez demandé de partir. L'IFEP ne voulait pas déménager plus que ça.

**Mme Le MAIRE :** Nous avons fait un choix avec les riverains, on a consulté, on a réfléchi, on a échangé avec les voisins, nous avons souvent été sollicités pour des désordres. C'est donc une raison cohérente.

Nous dissociions les deux votes : pour les permis de construire, c'est adopté à l'unanimité. Pour le permis de démolir il y a 6 abstentions.

**Mme HOUSSIN** : Madame le Maire, j'ai encore une précision à demander à Madame PARAGE. Je voudrais savoir en quoi ce bâtiment est mon œuvre ? C'est un bâtiment qui date de la reconstruction. Alors je sais bien qu'on m'attribue beaucoup de choses mais je n'étais pas née encore !

## PÉRIMÈTRES SCOLAIRES

### MONSIEUR TABOUREUX, MAIRE ADJOINT

La révision de la carte scolaire répond à une volonté d'équilibrer les effectifs dans les établissements scolaires tout en tenant compte à la fois des constructions de logements et des possibilités d'accueil dans les écoles de secteur, certaines bénéficiant déjà d'une moyenne élevée d'élèves par classe.

#### Quartier centre-ville :

La répartition grande section/cours préparatoire à l'école Duruy posant de grosses difficultés d'organisation, une demande d'ouverture de classe à l'école maternelle Michelet a été sollicitée. Afin d'alimenter cette classe et dans le but de respecter la proximité des usagers, il est proposé d'élargir la capacité du groupe scolaire du centre-ville en reportant sur le périmètre scolaire Michelet/Duruy des rues (voir tableau) dépendant du secteur Sueur/Marissel, ce dernier secteur étant également bénéficiaire d'une hausse d'effectifs grâce à de nouvelles constructions.

Il est également proposé d'intégrer dans le périmètre Jean Macé les rues (voir tableau) ainsi que les rues nouvellement créées.

#### Quartier Argentine :

Le secteur Jean Moulin étant en baisse d'effectifs, il est proposé de reporter sur ce secteur les rues (voir tableau) dépendant actuellement de Camus/Lanfranchi et de Sueur/Marissel.

#### Quartier Notre Dame du Thil :

Les écoles du secteur Triolet/Dartois/Debussy ayant une capacité d'accueil suffisante, il est proposé de reporter les rues (voir tableau) du secteur Gréber/Andersen/Ferry et de Paul Éluard/Bois Brûlet, sur ce secteur.

#### Quartier Saint-Jean :

Le lotissement de la Longue Haie va prochainement prendre forme, il y a lieu de prévoir une affectation adéquate ; c'est donc vers Launay/Aragon que seront dirigés les enfants à inscrire, lequel secteur sera allégé au profit de Picasso/Prévert/Lebesgue (voir tableau).

Ces dispositions ont fait l'objet d'échanges et de concertations avec les trois inspecteurs de l'éducation nationale chargés des écoles de Beauvais.

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider ce nouveau périmètre scolaire à compter de janvier 2013,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

La Commission « éducation, N.T.I.C., affaires périscolaires, conseil consultatif de la jeunesse », réunie le 10/12/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

*En annexe, les tableaux des modifications du périmètre scolaire - Année 2013.*

**ENFANCE - ACCUEILS DE LOISIRS***SUBVENTION DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'OISE***Mme PARAGE-LALOI, MAIRE ADJOINT**

Le fonctionnement des accueils de loisirs pour mineurs de la ville de Beauvais reçoit l'aide financière du conseil général de l'Oise. Ce soutien financier concerne les 16 accueils de loisirs et 3 cit'ados du territoire de la ville.

Depuis décembre 2011, l'assemblée départementale a modifié les modalités de financement de cette aide qui est désormais plafonnée à 50 000 euros pour l'année pour les communes de plus de 40 000 habitants.

Après signature de la convention d'aide départementale au fonctionnement des accueils de loisirs 2013, le conseil général versera son soutien financier en deux fois :

- un acompte de 50 % à la signature de la convention ci-jointe,
- le solde après transmission des pièces obligatoires sur le fonctionnement réel de l'année 2013, au plus tard au 13 décembre 2013.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la présente convention ainsi que toutes les pièces de ce dossier,
- d'imputer cette recette au budget 2013.

La Commission « éducation, N.T.I.C., affaires périscolaires, conseil consultatif de la jeunesse », réunie le 10/12/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**RELAIS ASSISTANTE MATERNELLE***TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT***Mme PARAGE-LALOI, MAIRE ADJOINT**

La ville de Beauvais est gestionnaire de deux relais assistante maternelle (RAM) qui ont pour mission d'informer d'une part les familles sur le mode d'accueil individuel et d'autre part les assistantes maternelles indépendantes sur leur métier.

Afin d'accueillir les familles dans les meilleures conditions, ce service rejoindra l'équipement de l'accueil de loisirs Notre Dame du Thil, rue des écoles à Beauvais.

Ces locaux nécessitent des travaux d'aménagement et de renouvellement des équipements pour lesquels

des aides financières peuvent être sollicitées auprès des partenaires de la petite enfance : la caisse d'allocations familiales de l'Oise, le conseil général de l'Oise et la mutualité sociale agricole.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce relative à ce dossier,
- d'autoriser le lancement des travaux et autoriser les aménagements nécessaires liés à l'activité,
- de solliciter le concours financier des partenaires au taux le plus élevé,
- de transférer les effets juridiques de cette délibération de plein droit à la communauté d'agglomération du Beauvaisis au 1er janvier 2013.

La Commission « éducation, N.T.I.C., affaires périscolaires, conseil consultatif de la jeunesse », réunie le 10/12/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE***COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES*

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal m'a donnée par délibération en date du 4 Avril 2008 et du 13 mars 2009.

- **24 octobre 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local dans la MSIH sise 25, rue Maurice Segonds au profit de l'association FACE afin de réaliser ses missions.

- **24 octobre 2012** : Passation d'une décision modificative à la décision 2012-461 concernant la mise à disposition d'un local dans la MSIH à la MEF du pays du grand Beauvaisis. Les conditions d'accès des locaux de la MSIH sont modifiées comme suit : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30. Les locaux attribués, d'une superficie de 14 m<sup>2</sup> chacun portent les numéros 1.3 et 1.4.

- **24 octobre 2012** : Passation d'une décision modificative à la décision 2012-504 concernant la mise à disposition d'un local dans la MSIH à l'association itinér'air. Les conditions d'accès des locaux de la MSIH sont modifiées comme suit : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30. Les locaux attribués, l'un d'une superficie de 11 m<sup>2</sup>, l'autre de 15 m<sup>2</sup>, portent respectivement les numéros 1.5 et 1.11.

- **25 octobre 2012** : Passation d'une convention avec l'INFA Le Manoir concernant la participation d'agents à la formation « Hygiène alimentaire et méthode H.A.C.C.P (9 sessions de 4h00) en 2012-

2013 à Beauvais ». Les frais correspondants s'élèvent à 6 750,00 euros nets.

- **29 octobre 2012** : Passation d'un contrat avec « Maximum Show » afin d'assurer la prestation « D.M.A. BAND » lors des féeries de Noël à Beauvais, pour un montant de 2 500,00 euros TTC.

- **29 octobre 2012** : Passation d'un contrat avec « Maximum Show » afin d'assurer la prestation « CONFETTI WAGEN » lors des féeries de Noël à Beauvais, pour un montant de 3.200 euros TTC.

- **29 octobre 2012** : Passation d'un contrat avec « Maximum Show » afin d'assurer la prestation « Les TCHAPLOUS » lors des féeries de Noël à Beauvais, pour un montant de 3.000 euros TTC.

- **29 octobre 2012** : Passation d'un contrat avec « Maximum Show » afin d'assurer la prestation « Les GILLES DU PAYS NOIR » lors des féeries de Noël à Beauvais, pour un montant de 3.000 euros TTC.

- **29 octobre 2012** : Passation d'un contrat avec « Maximum Show » afin d'assurer la prestation « Les Trois Pingouins » lors des féeries de Noël à Beauvais, pour un montant de 2.000 euros TTC.

- **31 octobre 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'Auditorium Rostropovitch au profit de l'association Révélation, afin d'organiser un concert.

- **5 novembre 2012** : Passation d'un avenant au marché M115120V - lot 3 - avec le groupement conjoint en co-traitance groupée des sociétés Télécoise et Coretel, pour un montant de plus-value de 32 644,90 euros HT, portant le montant du marché à 314 074,90 euros HT, concernant les travaux d'aménagement du parc urbain Saint Quentin.

- **6 novembre 2012** : Passation d'un avenant n°2 au marché conclu avec le Cabinet OBJECTIF VILLE Consultants concernant la mission négociation commerces dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier Saint Jean, pour un montant total de 59 400 euros HT qui se décompose comme suit :

- 10.200 euros HT, représentant l'accroissement financier au regard de l'actualisation de la base de données techniques, juridiques et financières,

- 49.200 euros HT, représentant le coût des négociations par exploitant (3.400 euros HT) et l'octroi d'une prime par protocole signé (700 euros HT) pour les 12 exploitations concernées sur les sites Bellevue et Camard.

- **6 novembre 2012** : Passation d'une convention avec l'association des Maires de France concernant la participation d'un élu au « 95ème congrès des maires ». Les frais correspondants s'élèvent à 90,00 euros net.

- **7 novembre 2012** : Passation d'un contrat avec « l'association ARTEMUSE » afin d'assurer la « soirée étoiles du sport 2012 » qui aura lieu au sein du complexe sportif Pierre de Coubertin à Beauvais, pour un montant de 3 829,00 euros TTC.

- **7 novembre 2012** : Passation d'une convention avec le Domaine Régional de Chaumont-sur-Loire concernant la participation de deux agents à la formation « fleurir sur 4 saisons : vivaces et graminées ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 170,00 euros nets.

- **8 novembre 2012** : Passation d'un contrat de prêt de 2.500.000 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour une durée de 10 ans, au taux indexé sur Eurobor 3 mois + marge de 2,40%.

- **8 novembre 2012** : Passation d'un avenant au marché M115120V - lot 2 : eau potable, avec l'entreprise ASSOT TP, pour un montant de 787,50 euros HT portant le montant du marché à 25 783,00 euros HT, concernant les travaux d'aménagement du parc urbain Saint Quentin.

- **8 novembre 2012** : Passation d'un marché (études + travaux) concernant les travaux de reconstruction du Pont de Paris, avec l'équipe composée comme suit :

Société SOGEA Picardie : pour un montant de 3 252 722,50 euros HT,

Cabinet ARVAL : pour un montant de 152 000,00 euros HT,

Société INGEROP : pour un montant de 173 890,00 euros HT,

Ateliers PONCIN et Cie : pour un montant de 2 007 859,50 euros HT.

- **8 novembre 2012** : Passation d'un avenant au marché M115120V - lot 4 - avec l'entreprise clôtures environnement, pour un montant de plus-value de 11 825,20 euros HT portant le montant du marché à 31 421,50 euros HT, concernant les travaux d'aménagement du parc urbain Saint Quentin.

- **9 novembre 2012** : Passation d'un marché avec l'entreprise Synergice, pour un montant de 41 100,00 euros HT, afin de procéder à la location, l'installation, la maintenance et à la dépose d'une patinoire mobile en glace de 20 m x 30 m sur la Place Jeanne Hachette à l'occasion des fêtes de fin d'année 2012/2013.

- **9 novembre 2012** : Passation d'un contrat de location de logement sis 56 rue Mathéas à Beauvais. Cette location est conclue moyennant le versement d'un loyer mensuel de 570,97 euros pour une période 3 ans.

- **9 novembre 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la grande salle du Théâtre du Beauvaisis, place Georges Brassens à Beauvais au profit de l'Orchestre d'Harmonie de Beauvais (OHB) afin d'organiser un concert d'hiver.

- **12 novembre 2012** : Passation d'un avenant au marché M115120V - lot 1 : VRD – signalisation horizontale - avec l'entreprise SACER, pour un montant de 192 471,87 euros HT portant le montant du marché à 604 532,40 euros HT, concernant les travaux d'aménagement du parc urbain Saint Quentin.

- **12 novembre 2012** : Passation d'une convention avec le Vérificateur des Monuments Historiques

concernant une mission de vérification pour l'achèvement de la restauration des toitures de l'église Saint Etienne. Les frais correspondants s'élèvent à 8 452,50 euros HT.

- **13 novembre 2012** : Passation d'une décision modificative à la décision n°05289 du 2 mai 2005 concernant la régie des recettes patinoire qui sera encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- numéraires,
- chèques,
- chèques vacances,
- bons d'engagements administratifs,
- coupons temps libre.

- **14 novembre 2012** : Passation d'un contrat avec la société NAO SOLUTIONS concernant la maintenance du logiciel ORGPLUS. Les frais correspondants s'élèvent à 3 651,69 euros TTC.

- **14 novembre 2012** : Passation d'un contrat avec la société INFORMAKIT concernant la maintenance du logiciel de gestion du parc automobile « PARK ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 357,46 euros TTC.

- **14 novembre 2012** : Passation d'un contrat avec la société CIRIL SAS concernant la maintenance du logiciel petite enfance Intranet. Les frais correspondants s'élèvent à 1 632,54 euros TTC.

- **14 novembre 2012** : Passation d'une convention avec ISOPREV concernant la participation d'agents à la formation « sécurité sur les chantiers en fouilles archéologiques ». Les frais correspondants s'élèvent à 3 395,00 euros HT.

- **15 novembre 2012** : Passation d'une convention avec Cegid Public concernant la participation de deux agents à la formation au logiciel CIVITAS RH « DAS ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 100,00 euros NETS.

- **15 novembre 2012** : Passation d'une convention avec les CEMEA Basse-Normandie concernant la participation d'un agent à la formation « BAFD BASE ». Les frais correspondants s'élèvent à 695,00 euros NETS.

- **19 novembre 2012** : Exercice du droit de priorité auprès de la Société Nationale des Chemins de Fer Français (SNCF) concernant un immeuble à usage de logement, d'une surface habitable de 50m<sup>2</sup> environ avec jardin attenant et garage, sis 1 rue de Bretagne à Beauvais, parcelles cadastrées section Z n°s 84 et 85p d'une superficie totale de 466 m<sup>2</sup>, au prix de 91 000 euros, hors frais connexes. L'acquisition de ce bien est nécessaire à la constitution d'une réserve foncière en vue de la création de places de stationnement supplémentaires gratuites.

- **20 novembre 2012** : Passation d'une convention avec Package concernant la participation d'un directeur au congrès de l'ANDEV. Les frais correspondants s'élèvent à 260,00 euros NETS.

- **20 novembre 2012** : Passation d'une convention

avec TERRITORIAL concernant la participation d'un directeur à la journée d'actualité « refondation de l'école : quels impacts pour les collectivités ». Les frais correspondants s'élèvent à 335,00 euros HT.

- **20 novembre 2012** : Passation d'une convention avec l'APAVE NORD OUEST concernant la participation d'un agent à la journée technique « système de sécurité incendie ». Les frais correspondants s'élèvent à 335,00 euros HT.

- **20 novembre 2012** : Passation d'une convention avec le CIPAC concernant la participation d'un agent à la formation « développer une société d'amis ». Les frais correspondants s'élèvent à 620,00 euros NETS.

- **20 novembre 2012** : Passation d'un avenant au marché M125100V avec la société APAVE, pour un montant de 2 800,00 euros HT portant le montant du marché à 25 700,00 euros HT, concernant une mission de contrôle technique pour les travaux de reconstruction du pont de Paris.

- **23 novembre 2012** : Passation d'une convention avec le Vérificateur des Monuments Historiques concernant la dernière tranche des travaux de mise en valeur des vestiges des remparts gallo-romains et à l'évacuation du front Est du castrum. Les frais correspondants s'élèvent à 33 444,82 euros HT.

- **23 novembre 2012** : Passation d'un contrat de prestation de service avec Monsieur Duez, Architecte, concernant une mission de conseil en matière d'urbanisme et notamment dans l'examen des projets de construction soumis par la ville. Les frais correspondants s'élèvent à 450,00 euros HT par demi-journée.

- **23 novembre 2012** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association la Bande, concernant « un défilé de rue de musique et danse » qui aura lieu lors des fêtes de Noël de Beauvais. Les frais correspondants s'élèvent à 500 euros TTC.

- **26 novembre 2012** : Passation d'un contrat de prestation de service avec Hortense Soichet, photographe, concernant un projet photographique co-réalisé avec le service de la politique de la ville. Ce projet donnera lieu par la suite à une exposition. Les frais correspondants s'élèvent à 7 900 euros TTC.

- **26 novembre 2012** : Passation d'un contrat avec la société INCOTEC concernant la maintenance des badgeuses ainsi que le logiciel de gestion du temps de travail. Les frais correspondants s'élèvent à 5 662,00 euros TTC.

- **26 novembre 2012** : Passation d'un contrat avec la société ESII concernant la maintenance du matériel et du logiciel de gestion du flux d'attente, installé dans le hall de la mairie. Les frais correspondants s'élèvent à 2 313,93 euros TTC.

- **26 novembre 2012** : Passation d'un contrat avec la société GEOMEDIA concernant la maintenance corrective et évolutive du logiciel COVADIS. Les frais correspondants s'élèvent à 609,96 euros TTC.

- **26 novembre 2012** : Passation d'une décision

modificative à la décision 2012-608 article 2 concernant la maintenance du logiciel CADIX. Le contrat initial a été signé avec une somme de 1 143,68 euros, erronée. Cette somme correspond au 9/12 de la somme annuelle suite au geste commercial de la société EMASH. Les frais correspondants s'élèvent à 1 524,90 euros TTC.

- **26 novembre 2012** : Passation d'un contrat de prestations de services avec la SARL Beauvais Cinéma Communication afin d'organiser « Noël pour Tous ». Cette prestation correspond à 14 séances pour 500 à 1 000 personnes chacune, la distribution d'un paquet de pop corn et d'un goûter pour les enfants de moins de 12 ans. Les frais correspondants s'élèvent à 86.480 euros TTC.

- **26 novembre 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local au sein de l'espace culturel François Mitterrand au profit de l'association pour le rayonnement du violoncelle, concernant l'organisation de ses bureaux.

- **26 novembre 2012** : Passation d'un marché avec l'entreprise DELAMARE EURL concernant des travaux de réfection du pont en bois du parc de la grenouillère afin d'assurer la sécurité publique. Les frais correspondants s'élèvent à 17 920,00 euros HT.

- **26 novembre 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, les ateliers d'artistes du 1er décembre 2012 au 31 décembre 2013 au profit de l'association Diaphane, concernant la préparation des « Photaumnales ».

- **26 novembre 2012** : Passation d'un contrat de prestations de services avec l'association ARTYKA afin d'assurer la prestation « animation l'odyssée de l'eau à bord de la structure le Notilus » pendant les « trois mois fous » à Beauvais, pour un montant de 5 970,00 euros TTC.

- **26 novembre 2012** : Passation d'une convention de partenariat avec la société VICTOR II à Beauvais pendant les fêtes de Noël. La ville de Beauvais pose trois banderoles publicitaires sur les bords de la patinoire installée place Jeanne Hachette. En contrepartie, la société VICTOR II fournit pour le compte de la ville de Beauvais, 10 nuitées (5 chambres single) et 10 petits déjeuners pour 5 personnes « la compagnie les lutins réfractaires ».

- **26 novembre 2012** : Passation d'une convention de partenariat avec la société DOMICILE SANTE PLUS à Beauvais pendant les fêtes de Noël. La ville de Beauvais pose une banderole publicitaire sur les bords de la patinoire installée place Jeanne Hachette. En contrepartie, la société DOMICILE SANTE PLUS fournit pour le compte de la ville de Beauvais, 4 nuitées (1 chambre double avec lits séparés) et 4 petits déjeuners pour 3 personnes « la compagnie les lutins réfractaires ».

- **26 novembre 2012** : Passation d'une convention de partenariat avec la société « les relais d'Alsace » lors de l'enregistrement de l'émission Midi en France par France 3. La ville de Beauvais pose deux banderoles publicitaires sur les bords de la patinoire

installée place Jeanne Hachette. En contrepartie, la société « les relais d'Alsace » fournit pour le compte de la ville de Beauvais, 35 déjeuners comprenant une entrée, un plat au choix (1 poisson ou 1 viande), un dessert et une boisson, le mardi 18 décembre 2012.

- **26 novembre 2012** : Passation d'une convention de partenariat avec la société Maximum Show lors de l'enregistrement de l'émission Midi en France par France 3. La ville de Beauvais pose deux banderoles publicitaires sur les bords de la patinoire installée place Jeanne Hachette. En contrepartie, la société Maximum Show fournit pour le compte de la ville de Beauvais, 35 déjeuners comprenant une entrée, un plat au choix (1 poisson ou 1 viande), un dessert et une boisson, le lundi 17 décembre 2012.

- **26 novembre 2012** : Passation d'une convention avec l'association départementale de protection civile de l'Oise (A.D.P.C.60.), afin d'organiser en faveur d'un groupe de 10 jeunes et au sein des locaux du BLOG 46 sis 46 rue Jules Ferry à Beauvais une formation intitulée : PSC 1. Les frais correspondants s'élèvent à 550,00 euros.

- **28 novembre 2012** : Passation d'un marché avec l'entreprise MAILLARD PAYSAGE concernant des travaux d'extension des jardins familiaux sur le site des Champs Dolent. Les frais correspondants s'élèvent à 89 690,32 euros HT.

- **28 novembre 2012** : Passation d'un marché concernant des travaux de réfection de façade et de réfection des abords de l'ancienne mairie de Voisnieu, avec les entreprises suivantes :

Lot 1 : Charpentier PM - pour un montant de base de 19 544,30 euros HT et une option de 4 419,22 euros HT,

Lot 2 : Métallerie LEJEUNE – pour un montant de 10 270,00 euros HT,

Lot 3 : AD TECH Electricité – pour un montant de 2 690,50 euros HT.

- **28 novembre 2012** : Passation d'une décision modificative à la décision 2012-661 concernant le contrat de prêt de 2.500.000 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour une durée de 10 ans, au taux indexé sur Eurobor 3 mois + marge de 2,40%, précisant : *Le taux d'intérêt appliqué pour la première période est égal à l'EURIBOR 3 mois publié un jour ouvré avant la date d'effet du présent contrat, majoré d'une marge fixée à 2,40 %*

*Le taux d'intérêt applicable pour chacune des périodes suivantes, est égal à l'EURIBOR 3 mois publié le jour ouvré précédant le premier jour de la Période de calcul des intérêts, majoré d'une marge fixée à 2,40 %.*

- **29 novembre 2012** : Passation d'un marché avec la société PG concernant des prestations de gardiennage de la Place Jeanne Hachette pendant la période des fêtes de Noël, comme suit :

L'heure de gardiennage avec maître chien  
– 1 personne : 19,50 euros HT,

L'heure de gardiennage avec maître chien  
– 2 personnes : 39,00 euros HT,

L'heure de gardiennage sans maître chien  
– 2 personnes : 38,00 euros HT,

L'heure de gardiennage avec maître chien  
– 2 personnes – majorée : 78,00 euros HT.

- **29 novembre 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'Auditorium Rostropovitch au profit de l'association l'Accord Vocal afin d'organiser un concert.

- **3 décembre 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la grande salle du Théâtre du Beauvaisis, place Georges Brassens à Beauvais au profit de la compagnie Marie Devillers afin d'organiser 2 pièces chorégraphiques.

- **3 décembre 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle du cinéma Agnès Varda à Beauvais au profit de l'association des Jardins Familiaux de l'Oise afin d'organiser une assemblée générale.

- **3 décembre 2012** : Passation d'un marché concernant la réalisation des travaux de rénovation de la façade Ouest et des travaux d'amélioration de l'isolation thermique de l'école élémentaire Marcel Pagnol, avec les entreprises suivantes:

Lot 1 : VANDENBERGUE – pour un montant de 19 487,01 euros HT,

Lot 2 : C.N.M – pour un montant de 17 181,00 euros HT,

Lot 3 : MARISOL – pour un montant de 6 496,22 euros HT,

Lot 4 : SARL 2F – pour un montant de 8 493,62 euros HT.

- **3 décembre 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un chalet pendant les fêtes de Noël au profit de l'association INNER WHEEL.

- **3 décembre 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un chalet pendant les fêtes de Noël au profit de l'IUT de Beauvais.

- **4 décembre 2012** : Passation d'un marché avec la société AFFIPUB, concernant la vente d'espaces publicitaires sur le petit train touristique à l'occasion des fêtes de Noël. Le titulaire s'engage à reverser à la ville de Beauvais un montant correspondant à 30 % de la somme totale T.T.C. perçue pour la commercialisation des espaces publicitaires.

- **6 décembre 2012** : Passation d'un avenant au marché d'achat de matériel informatique avec la société BECHTLE DIRECT, afin de procéder à l'acquisition de matériels supplémentaires : achat d'imprimantes « grand format ». Le montant des prestations intègre la fourniture d'accessoires, les garanties supplémentaires et l'installation sur site associés à ces équipements, est réparti comme suit :

- Imprimantes « grand format » : de 615 à 16.812 euros H.T,

- Extensions de garanties : de 11,75 à 5.416 euros H.T,

- Options et accessoires : 8,55 à 2.778 euros H.T,

- Installation sur site : de 143,50 à 468 euros H.T.

- **6 décembre 2012** : Passation d'un avenant avec la société JAM EVENTS concernant le marché d'animations effectuées par des clowns, des sculpteurs sur ballons et des peluches, afin d'organiser trois prestations supplémentaires lors des séances de Noël pour tous au Cinespace. Le montant des prestations est de 5.445 euros H.T.

- **6 décembre 2012** : Passation d'un marché avec la société MOUVENS, afin de réaliser un diagnostic territorial approfondi de la base nautique et de loisirs de Beauvais (plan d'eau du Canada). Les frais correspondants s'élèvent à 27 448,20 euros TTC.

- **10 décembre 2012** : Passation d'un contrat avec Romain Kronenberg, plasticien en résidence, pour la mise à disposition des Ateliers d'Artistes, concernant un projet de création multimédia qui donnera lieu par la suite à une exposition. Les frais correspondants s'élèvent à 7 150 euros TTC.

- **10 décembre 2012** : Passation d'un contrat de prestation de service avec Benoit Delaite concernant la mise en œuvre des projections du spectacle de la cathédrale Saint Pierre, pour un montant de 6 900 euros TTC.

- **10 décembre 2012** : Passation d'un contrat de prestation de service avec Caroline Pauchant, graphiste, concernant la réalisation des supports de communication de l'exposition « Dom Robert ». Les frais correspondants s'élèvent à 5 780 euros TTC.

- **10 décembre 2012** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la compagnie Lagartija, afin d'organiser une exposition avec Robert Vidal, artiste plasticien, mise en œuvre dans le cadre d'un partenariat associant le Conservatoire Eustache du Caurroy et l'École d'Art du Beauvaisis, intitulé « le carnaval des pauvres ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 550 euros TTC.

- **10 décembre 2012** : Passation d'un avenant à la convention de mise à disposition, à titre gracieux pour la prolongation de la résidence de Patrice Masson, au sein des Ateliers d'Artistes, jusqu'au 31 janvier 2013.

- **10 décembre 2012** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association NO MAD PRODUCTION, afin d'établir en collaboration avec la direction des affaires culturelles de la ville la programmation de « Malices et Merveilles 2013 ». Les frais correspondants s'élèvent à 4 000 euros TTC.

- **11 décembre 2012** : Passation d'une convention avec Madame A-Marie Nicolas, psychologue, afin d'assurer les missions de psychologue référent dans les structures multiaccueils de Beauvais. Les frais correspondants s'élèvent à 120,00 € net de l'heure.

Le conseil municipal a pris acte des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations.

**Mme Le MAIRE** : Nous avons terminé ce conseil municipal, je vous souhaite un joyeux Noël et une heureuse année 2013. Il y a un pot de prévu pour tous les élus.

**La séance est levée à 20H40.**